



Rapport **2022** de situation

en matière d'Égalité

entre les Femmes et les Hommes

Ville de Bourges

Agir pour l'égalité, c'est un travail continu qui ne doit jamais fléchir car tout ce qui est gagné n'est jamais acquis. En dépit des nombreuses avancées législatives obtenues des luttes féministes, le chemin parcouru reste d'une grande fragilité et des retours en arrière sont toujours possibles, parce que tout ce qui touche à l'émancipation des femmes bouleverse un ordre établi par les hommes et pour les hommes.

Les femmes sont les premières concernées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, le chômage, les emplois précaires. Elles sont majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales, minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique. Surtout, elles sont victimes de multiples formes de violences : physiques, psychologiques, verbales, sociétales.

En France, chaque année 220 000 femmes subissent des violences conjugales et 93 000 sont victimes de viol ou tentative de viol. En 2021 nous pensions arriver au paroxysme de ces violences avec 113 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint... En 2022, pourtant on compte 147 féminicides ce qui, une fois encore, conduit à penser qu'il faut intensifier nos efforts sur ces sujets.

Dans son dernier rapport consacré à la situation des femmes, l'ONU rappelle que l'action publique peut réduire les inégalités. C'est bien l'objectif porté par la Ville de Bourges.

Notre volonté est d'inscrire l'égalité femmes/hommes dans une politique intégrée, c'est-à-dire dans l'ensemble des politiques publiques au service des Berruyères et Berruyers.

Au-delà du nécessaire respect de la loi du 14 août 2014, ce rapport annuel reflète notre engagement à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Document récurrent, le rapport 2022 fait état des actions menées tout au long de cette seconde année de notre mandat pour faire progresser l'égalité à Bourges et lutter contre les discriminations que subissent les femmes.

Magali Bessard
Adjointe au Maire de Bourges,
déléguée à la Santé et
à l'Égalité entre les femmes et les hommes

SOMMAIRE

I - 2022 : ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITE ENTRE LES BERRUYERES ET LES BERRUYERS

II - LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITE ENTRE LES BERRUYERES ET LES BERRUYERS

2.1 - LES INCONDITIONNELS DE L'ACTION PUBLIQUE

2.2 - UNE ADMINISTRATION MUNICIPALE ENGAGEE

2.3 - 2022 : CONSOLIDATION DES ACTIONS ENGAGEES EN 2021

III - LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

3.1 - UN AXE PRIORITAIRE POUR LA VILLE DE BOURGES

3.2 - LA DYNAMIQUE PARTENARIALE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITE ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA VILLE DE BOURGES

3.3 - PLAN D' ACTIONS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES 2021-2023 BILAN 2021

IV - ANNEXES - DONNEES SUR LA COMPOSITION DE LA POPULATION ET SUR LES VIOLENCES

4.1 - COMPOSITION DE LA POPULATION

4.2 - DONNEES SUR LES VIOLENCES

4.2-a - Données locales

4.2-b - Données nationales

PRÉAMBULE

L'article 61 de la loi cadre n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter préalablement au débat budgétaire, « un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement » de la collectivité, « les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise les modalités d'élaboration de ces volets :

Un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, réalisé à partir de données « relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération, à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle ».

Un volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire, notamment en réalisant un bilan des « actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ». Ce dernier peut également comporter une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

En application de l'article 51 de la loi du 12 mars 2012, les collectivités territoriales présentent en comité technique un rapport sur l'égalité professionnelle dans le cadre du bilan social. À noter que l'obligation de réaliser un tel rapport, dit « rapport de situation comparée » s'imposait aux entreprises depuis la loi Roudy de 1983. Les éléments de ce rapport devaient aussi figurer dans le rapport prévu par l'article 61 de la loi du 4 août 2014. Or, selon l'article 5 de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, le rapport de situation comparée sera dorénavant intégré au « rapport social unique ».

QUELQUES DATES

1791 : Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »

1850-1900 : Création obligatoire d'écoles de filles dans les communes de 800 habitants

1804 : Le Code Napoléon consacre l'incapacité juridique de la femme mariée : la femme, considérée comme mineure, est entièrement sous la tutelle de ses parents, puis de son époux

1816 : Suppression totale du divorce

1909 : Instauration d'un congé maternité de 8 semaines (sans traitement de salaire), puis en 1928, celui-ci est rémunéré

1936 : La Chambre du Front populaire approuve le vote des femmes, mais le Sénat s'y oppose

1944 : Droit de vote des femmes

1947 : Première femme nommée ministre avec comme ministère la santé publique et la population

1985 : Le congé d'éducation parentale est ouvert à l'un ou l'autre des parents salarié.e.s

1965 : Droit pour les femmes de travailler et d'avoir un compte en banque sans l'autorisation de leur père ou de leur mari

1970 : L'autorité parentale remplace la puissance paternelle

1974 : Françoise Giroud est la première secrétaire d'Etat à la condition féminine, et la majorité passe à 18 ans pour les femmes et les hommes

1975 : Instauration du divorce par consentement mutuel - Obligation de la mixité scolaire - Autorisation de l'IVG, alors qu'il était considéré comme un crime d'Etat depuis 1942

1980 : Marguerite Yourcenar est la première femme élue à l'Académie française.

1991 : Édith Cresson première femme 1ère ministre

1992 : Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail

2000 : La parité en politique permet l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats locaux électoraux et fonctions électives

2004 : Loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes

2006 : Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage

2013 : La loi interdisant le port du pantalon pour les femmes est enfin levée !

2014 : Vote de la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

2016 : Suppression du délit de racolage. Création de l'infraction de recours à la prostitution d'autrui

2018 : Renforcement du Code pénal contre les infractions sexuelles et sexistes, contre le harcèlement

I - 2022 : ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES BERRUYERES ET LES BERRUYERS

Selon la définition du Conseil de l'Europe « l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et de la vie privée ». En dépit des avancées obtenues des luttes féministes, d'importantes inégalités demeurent entre les femmes et les hommes : une femme décède tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, l'écart salarial entre les hommes et les femmes reste une donnée récurrente, les femmes sont davantage touchées par la précarité et elles restent minoritaires au niveau de la vie publique.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, défendre les droits des femmes, et lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes sont les priorités de la délégation Egalité Femmes/Hommes.

La Ville de Bourges développe une politique intégrée de l'égalité à l'ensemble de l'action municipale, en partenariat avec les institutions et le secteur associatif.

Cette politique doit progressivement investir les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de la vie citoyenne, de l'égal accès et à l'usage équitable de l'espace public, de l'emploi, de l'accès aux responsabilités et associatives.

En complément, la Ville de Bourges s'engage dans des dispositifs spécifiques pour prévenir les violences faites aux femmes, accompagner celles qui en sont victimes, permettre aux Berruyères de reconquérir l'espace public, favoriser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les marchés publics, et lutter contre les comportements sexistes et le harcèlement sexuel au sein des services de la collectivité Berruyère.

Si l'égalité est acquise dans le droit français, elle n'est pas toujours une réalité pour toutes et tous. Il est ainsi fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités et lutter contre les discriminations tout comme de favoriser la réflexion sur la place des femmes et des hommes dans la société, sur le respect mutuel et les droits existants. L'enjeu est de parvenir à transmettre une culture du respect et d'égalité à celles et ceux qui formeront la société de demain.

Aussi, pour prévenir les inégalités de demain, et construire une véritable culture de l'égalité, la Ville de Bourges soutient et mène des actions de sensibilisation auprès des jeunes, visant à promouvoir une éducation égalitaire et à l'égalité en luttant contre les discriminations et stéréotypes sexistes.

Les enjeux climatiques et de transition énergétique et écologique sont désormais au cœur des politiques publiques, et tandis que les objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies fixent des cibles et des indicateurs sur «l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes», il convient de ne pas exclure ces enjeux climatiques dans la réflexion autour de l'égalité Femmes-Hommes à Bourges.

Si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles sont tout aussi concernées par les grands enjeux en matière de santé publique. Elles sont par ailleurs concernées par des défis spécifiques tels l'accès à la contraception et à l'IVG ainsi qu'à la prévention, au dépistage et au traitement de certains cancers dont celui du sein, première cause de décès par cancer chez la femme.

Le contexte socio-économique influe par ailleurs sur l'accès aux soins, à la santé et au bien-être des femmes en situation de précarité ou de pauvreté. Dans ce contexte, la Ville de Bourges mène des actions en direction des Berruyères visant à favoriser leur accès aux soins. Ces actions sont mises en place en coordination avec le Contrat local santé dans les locaux du Centre de soins de la Ville, situé avenue Stendhal.

Les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même manière les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs, dont l'usage répond à des « codes sexués ». L'histoire, la morale, l'éducation et l'organisation des villes influencent leurs comportements. Le harcèlement des femmes dans la rue et son acceptation tacite réduisent leur sentiment de sécurité dans l'espace public et les transports en commun, surtout le soir.

Les politiques publiques et les actions citoyennes peuvent favoriser la mixité de l'espace public en faisant des choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en soutenant et généralisant les initiatives qui rendent la ville plus agréable. L'enjeu est de « Faire la ville ensemble», une ville respectueuse de ses habitant.es, femmes et hommes, une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, deviendra plus attractive, plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.

Ainsi, en 2022, et dans la continuité des actions déjà engagées l'année précédant la ville a travaillé sur :

- La déclinaison de la charte graphique Egalité Femmes/Hommes pour permettre d'identifier les actions de la Ville en matière d'égalité Femmes-Hommes et de lutte contre les violences et leur donner plus de visibilité.

- L'organisation de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre en lien avec les partenaires du Contrat Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD), la préfecture du Cher et les partenaires institutionnels et associatifs du réseau Violence du CLSPD.

- La reconduction du plan de formation à destination des personnels de la collectivité, d'actions de formation et/ou de sensibilisation auprès de personnels (PM et ATSEM) pouvant être confrontés à des situations de VIF dans le cadre de l'exercice de leurs missions de service public.

- L'organisation de sa deuxième campagne de communication « Paroles de femmes célèbres » affichée dans toute la ville à l'occasion 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. 6 femmes mises à l'honneur, figures emblématiques et engagées qui se sont illustrées par leur combat en faveur du féminisme.



En 2021

2022



8 mars
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR
LES DROITS DES FEMMES

**« La femme a le droit
de monter sur l'échafaud :
elle doit avoir également celui
de monter à la Tribune »**

Olympe de Gouges
AUTEURE FEMINISTE



8 mars
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR
LES DROITS DES FEMMES

**« Il n'y a aucune limite
à ce que nous pouvons
accomplir en tant que
femmes »**

Michelle Obama

AVOUCAT, PREMIÈRE DAME
DES ÉTATS (2009-2017)



8 mars
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR
LES DROITS DES FEMMES

**« Le contrôle de la procréation
entre les mains des femmes
elles-mêmes est la première
marche vers l'égalité »**

Françoise Héritier

ETHNOLOGUE,
ANTHROPOLOGUE



8 mars
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR
LES DROITS DES FEMMES

**« La femme est asservie à
l'homme et elle le restera tant
qu'elle ne sera pas indépendante
économiquement »**

**Clara
Zetkin**

ENSEIGNANTE, JOURNALISTE,
FEMINISTE POLITIQUE,
À L'ORDRE DE LA JOURNÉE
DU 8 MARS



Point d'orgue de cette campagne : Catherine Vidal, neurobiologiste, ambassadrice femmes France à l'ONU et marraine de l'initiative de la campagne d'affichage a donné une conférence sur les inégalités de genre dans l'accès aux soins, et à la santé.



Yann GALUT
Maire de Bourges

Magali BESSARD
1^{ère} Maire-adjointe, déléguée à la Santé
et à l'Égalité femmes-hommes

et le Conseil municipal

vous invitent à

UNE SOIRÉE-DÉBAT
le lundi 7 mars
au cinéma de la Maison de la Culture

18H00 : Visioconférence avec Catherine VIDAL
Neurobiologiste, co-responsable du groupe « genre et recherche en santé »
du comité d'éthique de l'Inserm

« prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner »
Suivi d'un débat

19H30 : Ciné Les Conquérantes
film réalisé par Petra Biondina VOLPE

place offerte et soirée organisée par la Ville de Bourges
à l'occasion du 8 mars,
journée internationale de lutte pour les droits des femmes

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE • Contact : 02 48 57 83 08

soirée en facebook live sur
www.facebook.com/mairie.bourges

- La tenue d'une Rencontre/débat autour du 28 septembre, journée internationale pour le droit à l'avortement. Alors que la loi du 2 mars 2022 allonge de deux semaines le délai légal pour avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) portant ainsi la durée à 14 semaines, la ville a organisé un ciné-débat pour le droit à l'avortement en partenariat avec la MCB. La soirée, offerte, et ouverte à tous, s'est déroulée ainsi : Projection du film l'Évènement d'Annie Ernaux et débat co-animé par le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) et le planning familial.

De plus, afin de sensibiliser plus largement le public aux différentes thématiques inhérentes à l'avortement, tels que la contraception (y compris masculine) les violences gynécologiques, sexuelles, et viols... les cinq librairies indépendantes de Bourges ont présenté une sélection d'ouvrages (livres, BD...) pour informer et permettre la réflexion à tout âge.

Dans le même temps Les étudiantes de l'IUT de Bourges en Licence professionnelle Gestion de la Protection Sociale (GPS) ont pu restituer leur travail conduit dans le cadre d'un atelier « Fil rouge » avec la réalisation et la distribution d'une pochette et d'un livret autour de cinq thématiques pour faciliter l'information auprès des publics jeunes :

- Gisèle Halimi : engagements et combats
- L'émancipation des femmes à travers la maîtrise des naissances
- IVG : le parcours des combattantes
- Grossesse, maternité et pression sociale aujourd'hui en France
- Violences gynécologiques et obstétricales et respect de la santé des femmes



**Journée Mondiale
du Droit à l'Avortement**
mercredi 28 septembre



IUT DE BOURGES

À BOURGES, À QUI S'ADRESSER ?
CONTRACEPTION • INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE
Informations/Accès aux droits

<p>PLANNING FAMILIAL DU CHER 18 5 rue Samson 07 81 70 06 46 • 0 800 08 11 11 www.planningfamilial.org www.centre-departemental-familial-cher.org/fr/</p>	<p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AUX DROITS DU CHER 8 rue des Arènes 02 48 68 33 83 • 06 95 42 95 14 04 07 66 94 43 www.cdad18.fr • cdad@iut18.fr</p>
<p>CENTRE DÉPARTEMENTAL DE PLANIFICATION D'ÉDUCATION FAMILIALE (CDEPF) 7 rue Farnault 02 18 87 27 44 • 0 800 30 18 18 www.cdepf.fr</p>	<p>CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU CHER (CIDFF) 68 rue du Pré-Doutet 02 48 24 00 39 cidff@cher.cdepf.fr</p>
<p>CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR 145 avenue François Mitterrand 02 48 48 49 25</p>	<p>CEGIDD 18 146 avenue François Mitterrand 02 48 48 47 97 Centre Hospitalier Jacques Cœur - CEGIDD 18 (bourges.fr)</p>
<p>MAISON DES ADOLESCENTS 1 bis rue du Marché 02 48 68 08 82</p>	

TRAVAIL D'ÉTUDE DE

Libourge

AUTOUR DE GISELE HALIMI

MAÎTRISE DU CORPS ET ÉMANCIPATION

- En complément de cette journée, La ville a réalisé un flyer répertoriant les coordonnées de toutes les structures et associations à qui s'adresser pour s'informer et demander un accompagnement au niveau de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse à Bourges.



28 SEPTEMBRE 2022
JOURNÉE MONDIALE DU DROIT À L'AVORTEMENT

28 SEPTEMBRE 2022 PROGRAMME
CINÉ-DÉBAT « L'Évènement » d'Audrey Diwan à la MCB (places offertes par la Ville)
19H30 SÉLECTION D'OUVRAGES des librairies indépendantes de Bourges
20H00 PRÉSENTATION du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), du Planning Familial et des travaux d'étudiantes en Carrière Sociale de l'UT
20H15 PROJECTION & DÉBAT





A BOURGES, À QUI S'ADRESSER

CONTRACEPTION • INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE
Informations/Accès aux droits

<p>PLANNING FAMILIAL DU CHER 18 5 rue Samson 07 81 70 06 46 • 0 800 08 11 11 planning-familial.org https://www.planning-familial.org/fr</p> <p>CENTRE DÉPARTEMENTAL DE PLANIFICATION OU D'ÉDUCATION FAMILIALE (CDPEF) 9 rue Fernault 02 18 87 27 64 • 0 800 30 18 18 cpef@cg18.fr</p> <p>CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR 145 avenue François Mitterrand 02 48 48 49 25</p> <p>MAISON DES ADOLESCENTS 1 bis rue du Marché 02 48 68 08 82</p>	<p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AUX DROITS DU CHER 8 rue des Arènes 02 48 68 33 83 • 06 85 42 95 14 06 07 66 96 43 www.cdad18.fr • cdad@cdad18.fr</p> <p>CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES CIDFF DU CHER (CIDFF) 68 rue du Pré-Doulet 02 48 24 00 19 https://cher.cidff.info/</p> <p>CEGGID 18 146 avenue François Mitterrand 02 48 48 47 87 Centre Hospitalier Jacques Coeur - CeGIDD 18 (ch-bourges.fr)</p>
---	---



En 2021
Dévoilement de la plaque
Gisèle Halimi
Conférence avec Marine Perin,
youtoubeuse, réalisatrice, prix
d'éloquence Gisèle Halimi 2020



II - LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES BERRUYERES ET LES BERRUYERS

2.1 - LES INCONDITIONNELS DE L'ACTION PUBLIQUE

- Le déploiement d'actions d'éducation à l'égalité filles/garçons et de la lutte contre les stéréotypes sexistes à destination des jeunes.
- Soutien financier aux associations par le versement de subventions soit, pour le fonctionnement soit, à titre exceptionnel pour l'organisation d'évènements : le Relais avec le service d'Aide aux Victimes de l'association (SAVI 18) et l'intervenante sociale au Commissariat, le Relais Enfance et Famille, le Centre d'Information des Droits aux Femmes et aux Familles (CIDFF), Addictions France (anciennement ANPAA 18), le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), le mouvement français pour le planning familial du cher, LesLouise, la Compagnie Marteau, le Centre LGBTQIA+.
- L'application de l'article 16 de la loi du 4 août 2014 qui prévoit l'interdiction de soumissionner aux marchés publics pour les entreprises qui auraient fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou qui n'auraient pas respecté l'obligation de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.
- Politique sportive : le Conseil Municipal du 6 octobre 2022, par son vote, a entériné l'adoption d'un nouveau mode d'attribution des subventions aux clubs et associations sportives. Premier pas vers l'égaconditionnalité, un système de bonification portant sur les enjeux de l'égalité selon certains critères :
 - Nombre de pratiquantes féminines
 - Nombre de femmes dans le bureau (pourcentage)
 - Mixité des compétitions
 - Nombre d'actions de lutte contre les violences
- L'inclusion d'une réflexion sur la place des femmes dans l'espace public (projets d'urbanisme, cours d'école, city stades, nom des rues, ...).
- En 2022, la base d'Aviron est désormais nommée Alice Milliat en hommage à cette nageuse, hockeyeuse et rameuse, militante pour le sport au féminin, et première dirigeante du sport féminin mondial. La ville a aussi fait l'Acquisition de l'exposition « Alice Milliat ». Installée sur la base de manière permanente

cette exposition est cependant mobile. Elle est utilisée sur d'autres lieux de la ville comme outil pédagogique, lors des différentes manifestations sportives.



Alice Milliat, première dirigeante

Née le 12/11/1874, Alice Milliat, qui restera profondément à cette Carrière, fut la première dirigeante à développer et développer le sport féminin et la compétition pour les femmes en France et à l'étranger international, dans une société qui réservait les sports aux hommes.



Alice Milliat est née le 12 novembre 1874 à Carrières-sur-Seine, dans le département de Seine-et-Marne. Elle est la fille de Charles et de Marie Milliat. Elle a été élève à la Sorbonne et a travaillé dans le journalisme. Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger. Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger. Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

du sport féminin français



En 1904, les femmes ont commencé à participer aux Jeux Olympiques de Paris. Elles ont été les premières femmes à participer à une compétition internationale de haut niveau. Elles ont été les premières femmes à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

En 1904, les femmes ont commencé à participer aux Jeux Olympiques de Paris. Elles ont été les premières femmes à participer à une compétition internationale de haut niveau. Elles ont été les premières femmes à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

En 1904, les femmes ont commencé à participer aux Jeux Olympiques de Paris. Elles ont été les premières femmes à participer à une compétition internationale de haut niveau. Elles ont été les premières femmes à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

et international

En 1904, les femmes ont commencé à participer aux Jeux Olympiques de Paris. Elles ont été les premières femmes à participer à une compétition internationale de haut niveau. Elles ont été les premières femmes à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

En 1904, les femmes ont commencé à participer aux Jeux Olympiques de Paris. Elles ont été les premières femmes à participer à une compétition internationale de haut niveau. Elles ont été les premières femmes à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

En 1904, les femmes ont commencé à participer aux Jeux Olympiques de Paris. Elles ont été les premières femmes à participer à une compétition internationale de haut niveau. Elles ont été les premières femmes à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

Lutter contre l'idée d'un sexe faible

Alice Milliat a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger. Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

Alice Milliat a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger. Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.

Alice Milliat a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger. Elle a été la première femme à occuper un poste de dirigeante dans le sport en France et à l'étranger.



Fédération Française de Sport des Femmes (FFSF)
10, rue de la République, 93000 La Courneuve
Téléphone : 01 41 39 00 00 - Fax : 01 41 39 00 01
Site internet : www.fsf.fr

- L'organisation d'événements, notamment autour des journées du 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes) et 25 novembre (journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes), de sensibilisation et/ou d'information du public et/ou création d'outils spécifiques. A ce titre, la Ville organise des débats, séminaires et journées d'études visant à évoquer et développer des échanges sur toutes les questions liées aux champs de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

- Organisation de la première édition de la semaine du sport féminin à Bourges, du 24 au 30 janvier 2022.

JOURNÉE INTERNATIONALE DU SPORT FÉMININ

24 AU 30 JANVIER 2022

SEMAINE DU SPORT & DES FEMMES

BOURGES

LUNDI 24 JANVIER
18H30 - PALAIS DES SPORTS
SOIRÉE DE LANCEMENT
 avec la participation de représentants du monde sportif et des athlètes de haut-niveau. Témoignages et échanges seront le maître-mot de cette soirée.

MARDI 25 JANVIER
9H > 17H - CREPS
TABLE RONDE (sur inscription au 02 48 67 83 27)
 Interventions de professionnels pour une sensibilisation autour de l'égalité femme/homme dans le sport, par Les colosses au pied d'argile, Yessire Bakhalou, Aurélie Bresson, Anie Sabatier et Daniel Haidelli.

MERCREDI 26 JANVIER
17H - BASE D'AVIRON
INAUGURATION DE LA BASE D'AVIRON ALICE MILLAT
 avec Aurélie Bresson présidente de la fédération Alice Millat et l'Aviron Club de Bourges.

JEUDI 27 JANVIER
18H - CINEMA MCB
CINE-DEBAT
 Documentaire, avec Aurélie Bresson, fondatrice du média « Les sportives ».

SAMEDI 29 JANVIER
18H > 19H - GYMNASSE MAURICE CHAPROL
DÉMONSTRATION
 possibilité pour les visiteurs de tester les différentes disciplines avec la présence des clubs féminins de la ville.

18H30 - PALAIS DES SPORTS
PRÉSENTATION DES ATHLÈTES BERRUYÈRES
 à l'occasion du match du Bourges Basket

DIMANCHE 30 JANVIER
14H > 18H
STAGE DE JIU-JITSU BRÉSILIEN
 Par le club Martial Attitude Academy, avec Mylène Zeroual, championne du monde dans cette discipline.

- En 2023, à l'occasion du 8 mars, reconduction de la campagne d'affichage avec une mise à l'honneur de Berruyères, au parcours particulier ou ayant œuvré pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Le soutien aux associations et structures qui interviennent dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Organisation de manifestations partenariales pour sensibiliser aux droits des femmes auprès des professionnels et du grand public.

Prévenir les inégalités en matière de santé

1/ Quelques données significatives appuyant la politique de santé menée par la Ville de Bourges en faveur des femmes

- *Principales causes de décès* : Selon le, le cancer est la 1ère cause de mortalité au sein de la population masculine (33,2 %), suivie des maladies de l'appareil circulatoire (23,6 %) alors que la situation inverse est observée au sein de la population féminine (25,5 % pour les décès dus aux maladies de l'appareil circulatoire et 22,1 % pour les décès liés au cancer). Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, les causes extérieures de traumatismes et d'empoisonnements (respectivement 7,6 % et 5,8 %) arrivent en 3ème position des causes de décès, suivies des maladies de l'appareil respiratoire (respectivement 5,5 % et 4,4 %).

L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population conduisent à une augmentation sensible de l'âge moyen au décès. Pour la commune de Bourges, l'espérance de vie est de 78,5 ans pour les hommes et de 83,6 ans pour les femmes. Le paradoxe français est de présenter parmi les pays de l'Union européenne, pour les hommes comme pour les femmes, la meilleure espérance de vie à 65 ans mais d'avoir une mortalité prématurée défavorable. Chez les femmes, on retrouve un taux de 146,2 décès prématurés pour 100 000 femmes, taux statistiquement comparable à celui du département (135,9) mais statistiquement supérieur à ceux observés dans l'agglomération (127,7), en région Centre-Val de Loire (123,6) et en France (121,7).

On estime que 31,8 % des décès prématurés aurait pu être évité en agissant sur les facteurs de risques individuels ou avec une prise en charge plus performante.

- *Principales causes d'admission en Affection de Longue Durée (ALD)* : sur Bourges, les principaux motifs d'admission en ALD chez les femmes par ordre de fréquence, sont les maladies cardiovasculaires (29,4 %), les tumeurs malignes (23,2 %) et le diabète (15,7 % de l'ensemble des admissions). Les affections psychiatriques constituent la quatrième cause d'admission en ALD. Chaque année en moyenne, 76 patients sont hospitalisés en pour tentative de suicide sur Bourges. Le taux comparatif de patients hospitalisés pour tentative de suicide diffère selon le sexe. Les femmes (138,3 pour 100 000) sont plus hospitalisées pour ce motif que les hommes (103,4 pour 100 000) à Bourges. Ce constat se retrouve dans tous les territoires de référence. (*Source : Diagnostic local de santé de Bourges 2019 – Observatoire Régional de Santé*).

Le Rapport national « Santé et accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité » (2017) du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes énonce que les femmes représentent

64% des personnes qui reportent leurs soins ou y renoncent. Ce sont donc près de 9,5 millions de femmes qui, chaque année :

- ne sollicitent pas les aides financières trop complexes : un tiers des potentiel.le.s bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ne la demande pas
- font face à des dépassements d'honoraires ou à des délais d'attente trop importants, voire à des discriminations et des refus de soin
- ne peuvent se permettre de prendre le temps de consulter un.e professionnel.le de santé, le quotidien de ces femmes étant une course permanente, dans laquelle leur santé passe en dernier, après leurs enfants, leur compagnon et la gestion des difficultés financières.

Le Rapport national « Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique » (2020) du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes met en exergue que, résultat d'une histoire de la médecine essentiellement centrée sur les hommes, de nombreux stéréotypes de genres peuvent influencer les pratiques médicales ainsi que le comportement des patientes et nuire au bon diagnostic et à la prise en charge des femmes.

2/ Les actions proposées par la Ville de Bourges

- Agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé dans le cadre du Contrat Local de Santé en proposant des actions d'information, de prévention et de promotion de la santé gratuites Action de prévention « santé des femmes » : ateliers collectifs et entretiens individuels de sensibilisation et de prévention à destination des jeunes de 16 à 25 ans, échanges et informations sur la santé des femmes en général :

- le suivi médical et gynécologique et notamment le rôle de la sage-femme
- la vaccination (dont vaccination HPV : les papillomavirus humains ou Human Papilloma Virus)
- la contraception
- la vie affective relationnelle et sexuelle (respect mutuel et le consentement) – présentation du Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale (CDPEF), Les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)...
- les dépistages organisés (ex : prévention du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein, VIH/IST...)

Action dépistage du cancer du col de l'utérus : consultation mensuelle d'une sage-femme au Centre de santé de Bourges, réalisation des frottis de dépistage avec ou sans ordonnance pour les femmes de 25 à 65 ans et compte-rendu des résultats la semaine suivante. En cas d'anomalie détectée orientation vers une consultation gynécologique prioritaire au Centre hospitalier J. Cœur.

- En 2022 : 49 dépistages réalisés dont 9% positifs

Action de prévention activité physique adaptée et suivi diététique : marches hebdomadaires animées par une Enseignante en Activités Physiques Adaptées de Santé et permanence mensuelle d'une Diététicienne-nutritionniste.

Actions de prévention en matière de santé mentale : organisation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale pour parler de la bonne santé mentale auprès du grand public. Ont été abordées cette année les thématiques de l'accès aux droits et de la discrimination comme facteurs de risque pour la santé mentale et déterminant de santé majeur.

- Améliorer la santé des femmes et l'accessibilité aux soins par le développement d'un centre de santé : la politique de santé de la Ville s'inscrit désormais dans une démarche globale. Une Direction Prévention Santé a été mise en place fin 2020 afin de permettre un fonctionnement transversal, de mettre de la santé dans tous les champs d'intervention des politiques publiques de la Ville et d'apporter une réponse de proximité sur l'ensemble du territoire communal, tout en continuant de tenir compte de la spécificité des quartiers prioritaires. La création d'un Centre de santé et de prévention municipal est un des outils de la mise en œuvre de cette politique santé de la Ville pour tous les habitants de la commune de Bourges et plus particulièrement à destination de femmes. Depuis mai, le recrutement d'une gynécologue est venu renforcer l'équipe existante déjà composée d'une pédiatre et d'une sage-femme et d'une équipe d'infirmières. Deux médecins généralistes ont également intégré le Centre de Santé en septembre dernier.

L'activité illustre bien toute la nécessité d'une structure municipale dans sa volonté de donner accès à la santé notamment aux femmes :

- Pédiatre → 3 jours de consultation hebdomadaire = 2238 consultations
- Gynécologue → 1 jour de consultation hebdomadaire (depuis mai) = 201 consultations
- Médecins → 4 jours de consultation hebdomadaire (depuis septembre) = 719 consultations
- Infirmières → 5 jours de consultation hebdomadaire = 1379 patients

1084 patients au Centre de Santé

295 patients à domicile

= 22 000 actes à l'année

= 60 actes par jour (centre + domicile)

Suite à l'organisation du ciné-débat en partenariat avec la MCB autour du film documentaire « la mémoire réparée » animé par le CIDFF et les psychologues du Centre Régional de Psychotraumatologie de Tours (ouvert en 2019, cette unité est spécialisée dans la prise en charge du trauma par l'hypnose et l'EMDR : psychothérapie par mouvement oculaire), Bourges s'est engagée dans une démarche

partenariale. En effet, les professionnels de la santé et les associations ont leur propre protocole d'accompagnement mais se retrouvent bien souvent démunis face à la question de la prise en charge du trauma sachant que celui-ci, est, dans une grande majorité de cas, la résultante de violences faites aux femmes. Ainsi le 29 juin dernier, la Ville de Bourges a organisé une journée professionnelle en partenariat avec France Addictions et Georges Sand intitulée « psychotraumatisme : connaître, repérer, orienter » représentant l'acte 1 d'une série de journées d'échange, l'acte 2 ayant été prévu sur la semaine du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Notons que l'objectif ultime de ces journées de sensibilisation est d'accompagner l'ouverture d'une antenne à Bourges. Ce projet devrait se développer en 2023.



2.2 - UNE ADMINISTRATION MUNICIPALE ENGAGÉE

Une communication interne et institutionnelle non stéréotypée.

L'organisation de campagnes de communication interne et à destination du grand public pour sensibiliser à l'élimination des pratiques et préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Une direction des ressources humaines partie prenante (mixité des métiers, développement du télétravail...). Recensement des données de la collectivité et élaboration du rapport annuel de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la collectivité, prévu par la loi du 12 mars 2012 (voir IV).

La sensibilisation et la formation des personnels :

- Sessions de sensibilisation à la lutte contre les comportements et propos sexistes (destinés aux élus et agents).
- Enjeux et bénéfices d'une politique Egalité Femmes-Hommes (destiné aux élus).

- Sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes sexistes des personnels qui communiquent en interne entre collègues quel que soit le lien hiérarchique et en direction du grand public.
- Poursuite des formations aux agents potentiellement en contact avec des situations de violences conjugales ou intrafamiliales pour leur montée en compétences sur le repérage des violences, l'écoute et l'orientation vers les structures professionnelles compétentes
- Poursuite des actions de sensibilisation auprès des agents qui exercent des missions en direction de la jeunesse sur l'égalité filles/garçons, les pratiques sportives mixtes, la déconstruction des stéréotypes sexistes, et la lutte contre le harcèlement sexiste.

La chargée de mission égalité femmes-hommes est en cours de formation pour contribuer au maillage de ces actions de sensibilisation dans les années qui viennent.

Mener une réflexion sur le suivi et la prise en charge des auteurs pour traiter le problème de violences conjugales dans sa globalité et mieux prévenir le risque de récurrence conformément à l'une des quarante-six mesures issue du Grenelle contre les violences conjugales de 2019.

A ce titre, la Ville soutient financièrement le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes dans son projet d'hébergement des auteurs. Ainsi l'acquisition de logements en colocation permettra d'accompagner les auteurs de violences pendant la période transitoire de l'application des peines et de la réinsertion sociale et professionnelle.

2.3 - 2023 : CONSOLIDATION DES ACTIONS ENGAGEES EN 2022

Tous les grands axes développés en 2022, et présents dans ce rapport, seront reconduits et renforcés sur l'année 2023. De nouvelles actions phare seront déployées comme :

Inscrite en 2022 dans le cadre du label « cités éducatives » L'action « violentomètres », qui consiste à décliner cet outil pédagogique sous forme de fresques artistiques sera réalisée en 2023 dans les espaces urbains des quartiers prioritaires de la ville (Exemple : les passages piétons). Lors de la réalisation des graphes, des manifestations culturelles et des rencontres autour des violences seront organisées. Ce travail sera conduit en partenariat avec des associations telles-que « Urbanales » et les associations du réseau violences conjugales et intrafamiliales. Une marche exploratoire est prévue avec les habitants dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité afin d'en déterminer les lieux précis. La distribution de violentomètres (cf visuel p30) dans son format papier, sera effectuée aux abords des lycées référents des quartiers prioritaires.

D'autre part, la Ville de Bourges continuera de se saisir des dates internationales et nationales telles que le 8 mars Journée internationale pour le droit des femmes, le 17 mai marche pour la fierté LGBT, le 28 septembre Journée internationale pour le droit à l'avortement et le 25 novembre Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Il en est de même pour le 24 janvier Journée internationale du sport et la Ville organisera en 2023, 10 ans après, les Etats-généraux du sport féminin.

En 2023, la ville va s'engager dans une démarche de mise en place d'un budget sensible au genre dans toutes les politiques publiques qu'elle conduit. Cet outil d'analyse budgétaire devra nécessairement conduire à une meilleure répartition de l'argent public utilisé comme levier de lutte contre les discriminations de genre.

III – LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

3.1 - UN AXE PRIORITAIRE POUR LA VILLE DE BOURGES

La lutte contre les violences faites aux femmes reste aujourd'hui encore « la pierre angulaire » des combats pour l'égalité. Ces violences, qu'elles soient verbales, psychiques, physiques, sexuelles ou encore économiques, représentent la forme la plus brutale des inégalités entre les femmes et les hommes. Elles s'inscrivent dans un continuum qui va de la sphère intime du couple jusqu'à la famille mais aussi sur les lieux de travail ou de socialisation, telles l'école et l'université.

En France, une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Il est important de rappeler que 40% des cas de violences conjugales débutent lors de la première grossesse, 7% des femmes seront victimes d'un viol au cours de leur vie, 86% des viols ou tentatives sont perpétrés par des proches.

Les violences faites aux femmes peuvent être exercées ponctuellement ou sur des périodes très longues.

Les types de violences faites aux femmes sont diverses :

- Les violences physiques ou sexuelles
- Les violences au sein du couple ou de la famille
- Les mariages forcés et les mutilations sexuelles
- La prostitution et l'exploitation sexuelle
- Les victimes d'incivilités, d'actes de délinquance, de harcèlement.

La Ville de Bourges fait le choix de s'engager contre les violences sexistes et sexuelles. A cet effet, elle peut s'appuyer sur un réseau associatif très mobilisé à Bourges, et dans le Cher, formant un rempart contre ces violences, et qui contribue à l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et la prise en charge des victimes.

- Poursuivre et renforcer le travail partenarial avec les structures du Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) qui interviennent sur le terrain pour prendre en charge et accompagner les femmes victimes de violences (mise à l'abri d'urgence, hébergement, écoute, orientation, accompagnement juridique, psychologique, ...).

3.2 - LA DYNAMIQUE PARTENARIALE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITE ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA VILLE DE BOURGES

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le plan d'action de prévention comprend un axe sur la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

C'est ainsi que le réseau partenarial s'est développé vers les structures locales, compétentes et mobilisées contre tous les types de violences, qu'elles soient conjugales et/ou intrafamiliales.

Aujourd'hui, le CLSPD de la Ville de Bourges s'est doté d'une véritable démarche partenariale dans ses actions de prévention. En plus de financer les structures locales, la Ville de Bourges coordonne et suit les actions de prévention dont l'organisation d'actions pour la journée du 25 novembre.

En plus de ses membres de droit, qui sont la Ville, la Préfecture du Cher et le Procureur de la République, l'instance comprend aussi des acteurs locaux :

Le Centre d'Information des Droits aux Femmes et aux Familles (CIDFF), le Relais Enfance et Famille, le service d'Aide aux Victimes de l'association Le Relais (SAVI 18), Addictions France (anciennement ANPAA 18), l'ordre des Avocats, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), le CCAS, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS IREP), le Centre Hospitalier Jacques Cœur, le Centre Hospitalier Spécialisé Georges Sand, SOS médecin.

Des professionnels sur notre territoire :

INFORMATION JURIDIQUE – accès aux droits

Ordre des Avocats

Permanence à l'Hôtel de Ville les lundis – tous les 15 jours.

CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)

Il apporte une information juridique confidentielle, anonyme et gratuite en matière de droit de la famille et des violences intrafamiliales. Il apporte des conseils en matière d'insertion professionnelle pour les femmes de plus de 26 ans.

CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits)

Lieu d'information et d'écoute pour connaître ses droits et obligations et sur les moyens de faire valoir ses droits. Le CDAD permet également aux personnes disposant des ressources modestes de bénéficier d'un bon de consultation gratuit auprès d'un professionnel du droit en son cabinet.

Permanence sur des jours fixes à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes.

ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT

Association Relais Enfance et Famille

Soutien psychologique aux personnes victimes de violences, aussi bien les adultes que les enfants.

SAVI 18 de l'association Le Relais

Service gratuit et confidentiel d'aide aux victimes pour soutenir ces personnes dans leurs démarches à travers un soutien juridique, un soutien social, un soutien psychologique et/ou un hébergement d'urgence.

116 006 : un numéro national d'aide aux victimes pour une écoute et un accès privilégié aux associations locales.

Correspondant social au sein du Commissariat

A temps plein depuis 2020.

HEBERGEMENT D'URGENCE

SIAO 18 – Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

L'hébergement d'urgence est porté par l'association Le Relais en passant par le 115 SAMU Social.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES AVEC UN CONTEXTE D'ADDICTIONS

Addictions France (ANPAA 18)

Prévention pour les addictions en alcoologie et suivi des enfants témoins et de l'entourage.

Une dynamique partenariale :

Aujourd'hui le CLSPD de la Ville de Bourges a développé une véritable démarche partenariale dans ses actions de prévention. Un plan d'action a été élaboré en 2018 avec la collaboration de tous les acteurs institutionnels et acteurs de terrain. Ce plan local a démarré en janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

L'axe sur la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales répond à deux objectifs majeurs :

- Accroître la communication sur le rôle du réseau « violences »,
- Enfance en danger : prévenir, repérer et agir.

Le comité technique CLSPD dédié aux violences se réunit une fois par trimestre pour échanger des informations entre structures, pour s'associer dans des actions de prévention et dans le but de maintenir une dynamique partenariale.

L'année 2021 a été marquée par l'ouverture, le 15 octobre, d'une **Unité Médico Judiciaire (UMJ)** au centre hospitalier de Bourges. C'est un lieu de consultations réalisées par un médecin formé à la médecine légale du vivant, à la demande de la justice, des enquêteurs de la police et de la gendarmerie pour les victimes de violences ou d'agressions sexuelles. Le département dépend de l'institut médico-légal de Tours. Un éloignement qui posait de nombreux problèmes pour le parcours de soins des victimes de violences puisqu'une personne victime de violences doit subir un examen médical pour déterminer la gravité de ses blessures, physiques ou psychologiques, afin d'établir un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) qui sert à la qualification des faits pour les poursuites pénales. Une situation territoriale préjudiciable pour la victime qui jusqu'à présent devait aller à plusieurs endroits pour voir un médecin, un psychologue ou un gynécologue pour les abus sexuels. Dans un territoire concerné par la désertification médicale, le parcours devenait inaccessible, et conduisait trop souvent au renoncement. Les médecins de ville peuvent rédiger les certificats d'ITT mais ils n'y sont pas formés et cela rajoute à leur charge de travail. Or le certificat d'ITT va déterminer la suite de la procédure judiciaire. Avec 1000 personnes examinées en 2022 sur réquisition du commissariat, de la gendarmerie ou en provenance directement des urgences, L'UMJ s'avère, dès sa première année d'exercice, indispensable et essentiellement à la prise en charge des victimes sur le territoire.

De plus, une **Cellule Opérationnelle des situations individuelles Violences** a été mise en place en avril 2021. Cette cellule est dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes, aux violences intrafamiliales et à l'aide aux victimes. Ses membres se réunissent chaque mois (Ville de Bourges, Direction départementale de la sécurité publique, Police municipale, SAVI, déléguée départementale droits des femmes, les services d'action sociale du Conseil départemental, le Parquet, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la Protection de la jeunesse, les bailleurs Val de Berry et France

Loire, le service de contrôle judiciaire et d'enquêtes, le Juge des Affaires familiales, le Relais Enfance Famille) pour assurer le suivi de dossiers particuliers afin de repérer et débloquent les situations complexes. Cette concertation par des professionnels pluridisciplinaires vise la levée des freins administratifs et l'apport de réponses adaptées.

Ainsi en 2022, la cellule a permis de suivre 22 situations préoccupantes :

- 20 femmes victimes
- 2 hommes victimes
- 15 mineurs sont présents dans le foyer
- 5 situations sont en cours d'accompagnement
- 4 situations sont en veille
- 6 situations sont stabilisées
- 7 situations sont classées sans suite

Parallèlement, avec le Parquet de Bourges et l'association Le Relais 18, la Ville a accompagné et soutenu financièrement le projet de création **d'un Pavillon des victimes**. Ce lieu doit permettre une prise en charge plus globale de toutes les victimes « directes » de violences physiques et/ou psychologiques, victimes de harcèlement, victimes d'agressions sexuelles ou de viols, ..., mais aussi de leur entourage, parfois victimes indirectes (parents et proches de victimes, enfants témoins, ...). Proche de l'hôpital, cette structure gérée par le SAVI (service d'aide aux victimes) de l'association Le Relais 18 accueille une **Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger** (UAPED) avec une salle « Mélanie » pour recueillir la parole des mineurs victimes dans un cadre sécurisant et bienveillant. L'audition des enfants pour s'effectuer dans des conditions de sécurité et de réassurance.

L'objectif est d'éviter toute rupture de parcours. C'est pourquoi, toute personne victime de violences peut être prise en charge dès sa sortie de l'UMJ. Selon sa situation, elle est ensuite orientée vers les partenaires du CLSPD les plus à même de répondre à ses besoins d'accompagnement.

En 2022, l'UMJ et le Pavillon des victimes ont affiné l'articulation entre les deux structures et la prise en charge des victimes avec les différents acteurs concernés. Le Pavillon des Victimes a reçu 185 victimes dont 122 ont bénéficié d'au moins deux entretiens. Ces victimes âgées entre 18 et 65 ans sont essentiellement des femmes. Elles sont orientées par l'UMJ, le commissariat et la gendarmerie. Concernant l'UAPED pour cette même année, 118 auditions ont eu lieu par le commissariat et la gendarmerie :

- 83 pour violences sexuelles
- 22 pour violences volontaires

- 2 pour abandon de famille
- 6 pour menaces, injures, harcèlement
- 5 autres infractions

En 2023, la Ville de Bourges souhaite poursuivre et développer ce partenariat avec les acteurs, professionnels compétents pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles.

25 NOVEMBRE 2022

JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Organisation, avec la Préfecture et le Mouvement du Nid 37 d'une journée de sensibilisation « prise en compte du phénomène prostitutionnel : la loi, la posture d'accueil et l'accompagnement » à destination des partenaires et professionnels. Journée d'échanges animée par le mouvement du nid autour de la loi de 2016. Présentation de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle instituant un parcours de sortie de la prostitution (PSP) en partenariat avec le Relais, association agréée pour le PSP.

Apposition de la bache du 25 novembre sur le fronton de la mairie.



Pour fêter ses 40 ans d'existence, le CIDFF a organisé une série d'évènements destinés à sensibiliser le public sur les violences sexistes et sexuelles sur la semaine couvrant le 25 novembre avec une conférence sur le sexisme et les violences dans les émissions de télé-réalité, des stands sur le marché complétés par une campagne d'affichage sur les panneaux abribus consacrée aux féminicides, violences conjugales, viols et harcèlement sexuel.

Comme prévu, France Addictions a tenu l'acte 2 du trauma avec une journée d'étude destinée aux professionnels suite à l'acte 1 du 19 juin :

Association Addictions France
Fête ses 50 ans
1872 - 2022
C'était mieux avant ?

**Journée d'étude
la place du trauma
dans tout ça ?**

Accueillie, prévenant, rassurant, agir.

Matinée : de 9h30 à 13h (accueil dès 9h)

Présentation par **Nathalie VERNE**, Directrice Addictions France dans le Cher
Moi de **Silvère MONNERAT**, Député Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité femmes - hommes
Moi de **Mégane BESSARD**, Vice-maire adjointe déléguée à la santé et à l'égalité femmes - hommes - Bourges
Moi de **Bernard MOULIN**, Délégué Territorial ARS Cher

Introduction par **Hélène ROMANO**, docteure en psychopathologie
et **Sophie BISA**, docteure en psychologie à Addictions France

**10h30 - Table ronde
"Personnes directement exposées"**
Animée par **Sophie BISA**
et **Estelle DUCHESNE CH** (George Siret)
Intervenants : représentants de la CIB, ADOMA, l'EMPP et JEUNAYS

**11h45 - 12h
"Une pause s'impose"**
Animée par **Hélène ROMANO** et **Estelle ZURIC**,
députée spécialiste référente territoriale à
Addictions France
Intervenants : représentants de l'UM, de la
CIB, de l'Ordre des Magistres et du
CPCA

**13h30 - Table ronde
"Et nous, professionnels ?"**
Animée par **Sophie BISA**, **Hélène ROMANO**
et **Régis COULON**,
psychologue clinicien à
Addictions France

Synthèse conclusion par **Hélène ROMANO** et **Nathalie VERNE**

De 9h à 9h30 - Accueil café

De 9h30 à 10h - Présentation de la journée
Nathalie VERNE, directrice d'Addictions France dans le Cher
Mots d'introduction des officiels

De 10h à 10h30 - Introduction
Sophie BISA et **Hélène ROMANO**

Le psycho-traumatisme est une douleur contemporaine qui s'est installée au fil des siècles. À partir de la définition du trauma, nous nous interrogerons sur la prévention, le repérage précoce et l'accompagnement des troubles psycho-traumatiques. Nous présenterons en temps le repérage singulier à chaque personne accompagnée, de l'adulte à l'enfant, de la victime directe au témoin, de l'événement intentionnel à l'accident.

De 10h30 à 11h30
Personnes directement exposées - animée par Sophie BISA et Estelle DUCHESNE
Le risque d'exposition à un événement traumatique des personnes en demande d'aide est fréquent. La vulnérabilité de ces populations est ainsi accrue et peut donner lieu à des troubles psycho-traumatiques auprès desquels les addictions peuvent jouer toutes leur place. Nous tenterons de comprendre cette pathologie double, la manière dont il est possible de la prévenir, de la repérer, de l'aborder, sans risque de renforcer le déni propre aux addictions ni de reviver la mémoire traumatique.

UNE PAUSE S'IMPOSE...

De 11h45 à 12h45
Témoignage direct - animée par Adrien AUGÉZEAU et Christophe POUILLET
Entendre, voir ou assister à des violences intrafamiliales expose le témoin à un risque de troubles post-traumatiques. Le témoin est ainsi victime de l'événement traumatique. De la même façon, cet événement peut se transmettre, de génération en génération, de façon volontaire ou non, et ainsi prendre le risque d'une reproduction transgénérationnelle. Nous échangerons, de la prévention à l'accompagnement, sur nos pratiques. Nous identifierons les leviers favorisant la prise en compte des témoins directs et notamment celle des enfants.

NE PAS LIBRE DE 13h À 14h15

De 14h15 à 15h45
Justice - animée par Hélène ROMANO et Estelle ZURIC
Dans de nombreuses situations judiciaires, le psycho-traumatisme est en jeu. Comment les professionnels de ce champ d'intervention repèrent et prennent en compte le traumatisme ? Quelles incidences le parcours judiciaire d'une victime peut avoir sur le vécu traumatique ? Cette table ronde sera l'occasion d'aborder le défi central pour la victime "prendre le risque de parler pour se protéger" et poser une question complexe : "quelle place du trauma chez l'adulte ?"

UNE PAUSE S'IMPOSE...

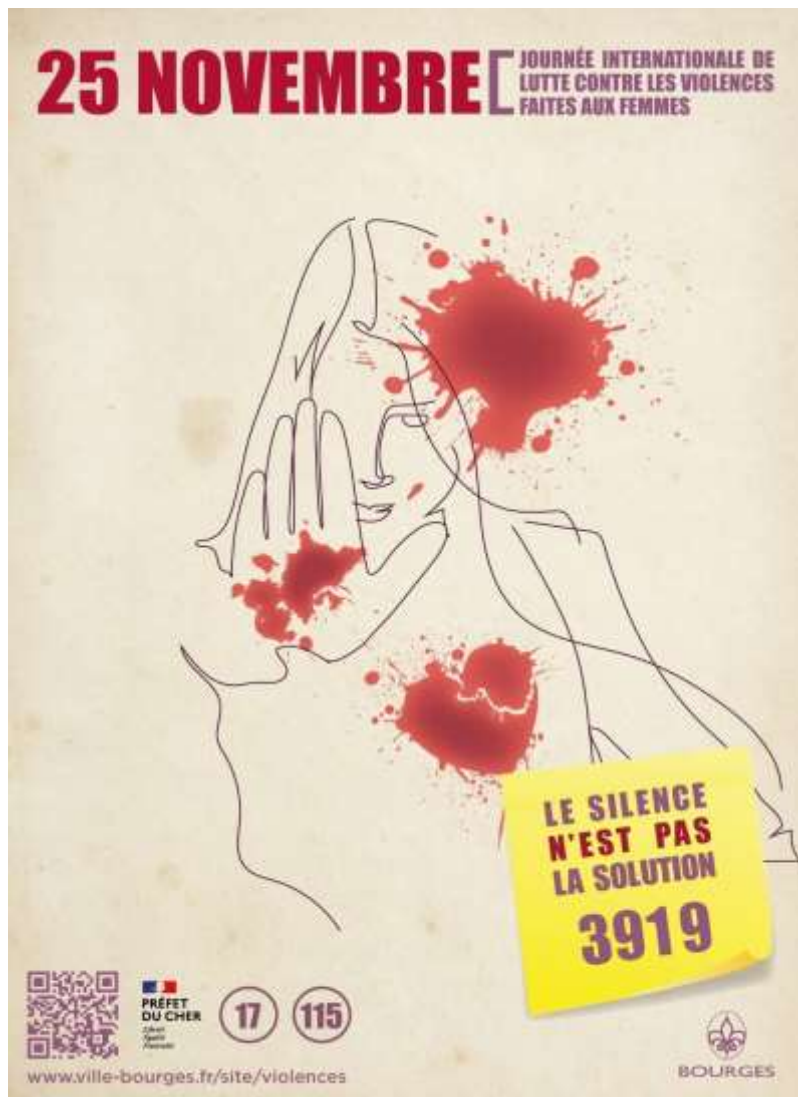
De 15h30 à 16h30
Et nous, les professionnels ? - animée par Sophie BISA, Régis COULON et Hélène ROMANO
Que peut-on être de l'effluve, et parfois de l'impact des actes traumatiques ou des situations rencontrées sur les professionnels ? Y a-t-il un risque psycho-traumatique ? Quels signes doivent nous alerter et/ou nous questionner ? Prévenir, repérer, agir - quels outils, quels accompagnements ?

De 16h30 à 17h - Synthèse - Conclusion
Hélène ROMANO et **Nathalie VERNE**

Actualisation de la page dédiée aux Violences faites aux femmes avec toutes les informations utiles à retrouver sur le site officiel de la ville <https://www.villebourges.fr/site/violences>.

Cette page permet aux partenaires professionnels, acteurs de terrain de communiquer leurs infos pratiques, sur leurs missions et leurs actions.

Visuel spécifique « 25 novembre – Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes » réalisé par la direction de la Communication de la Ville de Bourges. Ce visuel a été décliné en affiches diffusées dans les commerces et pharmacies, bandeau Facebook, clip vidéo et bâches accrochées sur les façades de la mairie et de ses mairies annexes. Il s'agissait de communiquer sur les numéros utiles et d'urgence (écoute et orientation 3919, Urgence 17 – par SMS 114, et Urgence sociale hébergement 115).



La page « Violences faites aux femmes » du site de la ville comprend :

- les informations utiles en cas de danger
- les structures à contacter pour l'accompagnement des victimes
- une vidéo explicite sur les violences faites aux femmes
- le violentomètre, outil pédagogique à destination des jeunes femmes

Violences faites aux femmes



Qui dois-je appeler ?

- Le 17. Numéro à contacter à tout moment (7/7, 24h/24h)
- Le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone a un rôle d'écoute, d'information et d'orientation. Accessible 7 jours sur 7, de 9 heures à 22 heures, du lundi au vendredi et de 9h à 18h, les samedis, dimanches et jours fériés. Il est invisible sur les factures.
- Le « 08 victimes » (08 842 846 37). Un numéro dédié à toutes les victimes de violences quel que soit le préjudice subi. Victimes ou témoins de harcèlement peuvent contacter le 08 Victimes, 7 jour/7, de 9h à 21 h. Ce numéro est non surtaxé.

Vidéo violences conjugales



Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.



VILLE DE PARIS

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



PREFET DU CHER
Cher
Préfecture



BOURGES

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*
* Appel anonyme et gratuit



Plan d'actions égalité professionnelle femmes/hommes 2021-2023 Ville de Bourges

BILAN DE L'ANNEE 2021



Direction des Ressources Humaines
et de l'Innovation Managériale

Préambule

L'égal accès de tous à l'emploi public est un principe républicain rappelé dans la loi de 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et dans celle de 1984 relative aux droits et obligations des fonctionnaires. Pourtant, trente ans plus tard, les disparités persistent notamment entre les femmes et les hommes. Certains comportements et stéréotypes, fruits d'un héritage culturel encore bien présent, continuent d'influer les choix personnels et professionnels de chacune et de chacun et creusent les écarts notamment en matière de recrutement, d'équité salariale et de déroulement de carrière.

Or au-delà d'une obligation légale, l'égalité entre les femmes et les hommes participe à l'équilibre et à la vitalité de la démocratie. Le législateur a donc renforcé le cadre réglementaire, confiant aux collectivités et à leurs groupements - notamment à celles et ceux qui comptent plus de 20000 habitants – un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité, que ce soit en tant qu'employeur ou en tant que porteur des politiques publiques.

Ainsi la loi du 4 août 2014 oblige les collectivités et leurs groupements à produire un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur le budget. Désormais intégré au rapport social unique, ce rapport permet de faire le point sur la situation, relever les bonnes pratiques et pointer les mauvaises.

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 impose l'élaboration et la réalisation d'un plan triennal d'actions relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui doit préciser les mesures que l'employeur compte mettre en œuvre et les critères permettant de les évaluer.

Pour répondre à ces obligations légales et parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur de sa politique publique, la Ville de Bourges a engagé son premier plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle en 2021. Etabli sur trois ans jusqu'en 2023, il poursuit quatre objectifs principaux :

- Evaluer, prévenir et le cas échéant lisser les écarts de rémunération et supprimer les discriminations lors des recrutements,
- Garantir un déroulement de carrière équitable entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'accès aux corps, cadres et grades d'emploi de la fonction publique,
- Faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle,
- Prévenir et traiter les situations de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes, et d'actes de violence.

Certaines mesures, initiées avant 2021, ont été intégrées dans le plan, pour garantir la cohérence globale de l'action conduite par la collectivité en faveur de l'égalité professionnelle. C'est notamment :

- L'emploi d'une terminologie neutre, ne permettant pas de privilégier ou d'exclure l'un ou l'autre sexe dans la rédaction des offres d'emploi,
- Une meilleure prise en compte de la vie personnelle avec la réduction du temps de travail quotidien des femmes enceintes à compter du troisième mois de grossesse, la mise en place de plages horaires de travail flexibles et individualisées, les autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant malade (6 jours par an, 12 jours si le conjoint de l'agent ne dispose pas de cet avantage au sein de son entreprise),
- Dès 2019, la mise en place d'une procédure de signalement et de traitement des situations de harcèlement et de violence au travail avec l'élaboration d'un guide et d'une fiche de signalement.

D'autres dispositions inscrites dans le plan sont assorties d'indicateurs de mesures, permettant une évaluation régulière. C'est l'objet de ce premier bilan intermédiaire.

Bilan des actions menées en 2021

Le déroulement de carrière

La promotion est l'un des leviers soutenus par la loi de transformation de la fonction publique pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le plan d'action impose donc un suivi annuel et en tendance de la politique d'avancement de grade de la collectivité. La promotion interne ne sera pas observée : le faible nombre de postes ouverts chaque année ne permettant pas une évaluation suffisamment pertinente.

Il s'agira donc :

- De vérifier pour chaque genre la cohérence effective et la bonne proportion entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agent promouvables

	2020			2021		
	Promouvables	Promus	Part promus/ promouvable	Promouvables	Promus	Part promus/ promouvable
Femmes	191	86	45%	126	62	49.2%
Hommes	172	54	31.4%	151	52	34.43%
Nbe d'agents	363	140	30.3%	277	114	51.26%

- De garantir un taux plancher de 40% dans le total des avancements de grade, pour chacun des deux sexes

	Part des agents promus au titre de l'avancement de grade	
	2020	2021
Femmes	61.4%	54.38%
Hommes	38.6%	45.62%

L'accès à **la formation** est également un facteur d'inégalité entre les hommes et les femmes. Parce qu'elles peuvent assumer davantage les charges familiales, ces dernières peuvent rencontrer plus de difficultés pour suivre certains programmes de formation en raison de leur impact sur le temps de vie personnelle : formations de plusieurs jours, éloignées du domicile et générant des horaires de travail inhabituels et/ou une avance de frais importante.

La collectivité veillera donc à supprimer ces freins et garantira un accès à l'équilibre à la formation. Il s'agira de suivre annuellement le nombre de formations réellement suivies par les femmes et les hommes au regard du nombre de programmes de formation qui leur a été respectivement proposé.

	Nombre de demandes de formation			Total
	Départs effectifs	Demandes rejetées ¹	Demandes restées sans suite ²	
Femmes	412	264	191	867
Hommes	500	283	211	964
Total	912	547	402	1861



	Départs effectifs en formation	
	Nombre d'agents formés	Nombre de jours réalisés
Femmes	256	872
Hommes	275	1075

Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à partir en formation (275 pour les premiers et 256 pour les secondes). Ils partent également plus longtemps (en moyenne 3.9 jours pour les hommes contre 3.4 pour les femmes).

Faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle

Les agents employés sur un poste permanent et justifiant de 6 mois au moins de service au sein de la collectivité sont autorisés en 2021 à **s'absenter** 3h30 maximum pour accompagner leurs enfants lors de **la rentrée scolaire**, jusqu'à son entrée en 6^{ème}. Ce volume peut être fractionné au cours de la journée pour un agent à temps complet.

	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une autorisation d'absence en 2021	14	5	19

Volume horaire consenti : 33h58mn³

Le plan d'action prévoit également un **accompagnement personnalisé des agents après une absence d'au moins 6 mois** pour raisons familiales (congé parental, congé de présence parentale). Ainsi, suite à la création du poste de conseiller(e) en évolution professionnelle au sein de la DRH (septembre 2020), des entretiens individuels facilitant la réintégration professionnelle ont été mis en place avec pour objectif de cibler 100% des agents concernés.

Nombre d'agents en congé parental en 2021	2
Nombre d'entretien réalisés lors de la réintégration de l'agent	2

¹ Demandes rejetées suite à un refus de l'agent, un refus de la hiérarchie, une annulation ou un report de l'organisme de formation

² La formation a été demandée lors de l'entretien annuel, mais aucune suite n'a été donnée.

³ Le volume horaire consenti ne concerne que les 19 agents badgeant qui ont déposé une demande d'absence via le logiciel Horoquartz.

Initiée en 2019 et poursuivie en 2020, l'expérimentation du **télétravail** a été prolongée en 2021, dans un contexte encore largement contraint par la crise sanitaire. Cependant, le suivi a été renforcé, les procédures de mise en œuvre ont été consolidées, facilitant ainsi l'accès à un plus grand nombre d'agents à cette forme alternative d'organisation du travail.

Lutter contre les violences, agissements et comportements sexistes et les situations de harcèlement

Lutter contre les actes de violences et les agissements sexistes passe par la formation et la sensibilisation des acteurs, témoins ou auteurs, volontaires ou inconscients, de ces actes, y compris dans les environnements en apparence égalitaire.

La collectivité s'engage donc à mener 2 actions minimum d'ici 2023 autour de trois thématiques :

- La prévention des violences sexuelles et sexistes,
- La formation des agents potentiellement en contact avec des situations de violence dans leur quotidien professionnel,
- La lutte contre les stéréotypes de genre et les agissements discriminants implicites.

En 2021, la direction prévention-santé de la Ville a organisé une journée de sensibilisation au repérage des violences conjugales à destination des agents particulièrement exposés à ces situations : agents de la police municipale, du service psycho social et médecine du travail, du service de prévention des risques professionnels.

Actions programmées en 2022 et 2023

A partir du 1^{er} janvier 2022, le télétravail sort de la phase expérimentale pour devenir pérenne et accessible à tous les agents dont les missions peuvent être réalisées à distance. Il sera pleinement utilisé comme un dispositif facilitant l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle et non plus uniquement comme une réponse d'urgence face à une crise sanitaire.

La mise en place des 1607 heures va conduire à revoir les modalités d'organisation du temps de travail avec toujours la volonté de garantir la flexibilité et l'individualisation des durées quotidienne et hebdomadaire dans le respect des durée légales et sous réserve des nécessités de service.

Toujours en 2022, la collectivité va intensifier ses actions de sensibilisation et de formations face aux agissements sexistes, en s'appuyant notamment sur certaines dates emblématiques comme la journée internationale des droits des femmes (8 mars) ou la journée des violences faites aux femmes (25 novembre). Ces actions cibleront les agents des trois collectivités, avec une attention particulière portée aux agents les plus exposés du fait de leurs missions. L'objectif étant de lutter contre tous les comportements sexistes y compris les moins implicites, et contre toutes les formes de discriminations même les plus inconscientes.

De manière plus détaillée, 4 actions de sensibilisation sont envisagées sur le mois de mars en 2022

- une campagne de communication via différentes affiches qui devront être diffusées dans les différents services de la Collectivité.
- un jeu visant à deviner les métiers de certains de nos collègues ; cette action sera couplée de témoignages.
- un questionnaire visant à évaluer les actions de la Collectivité relatives en terme d'équilibre vie personnelle – vie professionnelle.

A plus long terme, il s'agira également de renforcer l'accompagnement des agents modifiant leur temps de travail pour raisons familiales. Outre les entretiens conduits auprès des agents en reprise d'activité après une absence prolongée pour motif familial, il est prévu d'ajouter des entretiens préalables à toute demande de temps partiel pour garantir une adaptation des missions de l'agents à la réduction de son temps de travail

Enfin, le régime indemnitaire, unique levier dont dispose la collectivité pour agir sur le montant des rémunérations, doit faire l'objet d'une réforme visant à simplifier et harmoniser son architecture entre les trois collectivités. Cette refonte, basée notamment sur une cotation des postes et sur la généralisation du RIFSEEP, doit permettre de corriger les ruptures d'équité constatées entre les agents, selon la collectivité d'appartenance, le grade, le statut voire même la situation individuelle. Elle permettra également de lisser les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

IV - ANNEXE - DONNEES SUR LA COMPOSITION DE LA POPULATION ET SUR LES VIOLENCES

4.1- COMPOSITION DE LA POPULATION

Pour **68 980 habitants à Bourges**, population par sexe et par âge en 2019 – Source INSEE

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	68 980	100,0	67 189	100,0	64 541	100,0
0 à 14 ans	10 447	15,1	10 106	15,0	9 587	14,9
15 à 29 ans	14 802	21,5	14 179	21,1	12 728	19,7
30 à 44 ans	12 474	18,1	11 440	17,0	10 468	16,2
45 à 59 ans	14 192	20,6	13 085	19,5	12 670	19,6
60 à 74 ans	9 826	14,2	10 595	15,8	11 478	17,8
75 ans ou plus	7 239	10,5	7 783	11,6	7 610	11,8

POP T3 - Population par sexe et âge en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	30 363	100,0	34 178	100,0
0 à 14 ans	4 871	16,0	4 716	13,8
15 à 29 ans	6 728	22,2	6 000	17,6
30 à 44 ans	5 069	16,7	5 399	15,8
45 à 59 ans	5 874	19,3	6 796	19,9
60 à 74 ans	5 074	16,7	6 404	18,7
75 à 89 ans	2 482	8,2	3 992	11,7
90 ans ou plus	265	0,9	871	2,5
0 à 19 ans	6 957	22,9	6 746	19,7
20 à 64 ans	17 447	57,5	18 503	54,1
65 ans ou plus	5 959	19,6	8 929	26,1

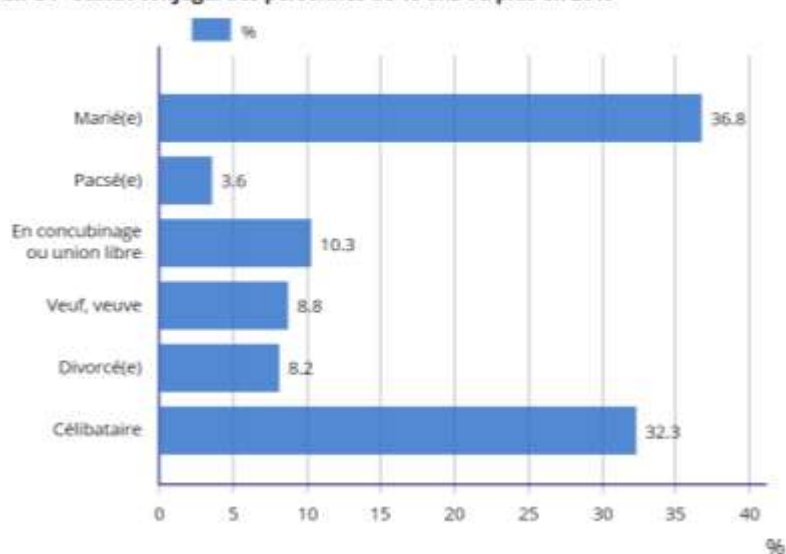
POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	25 443	29 517	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	36	24	0,0	0,1	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	821	445	0,4	4,0	1,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 901	1 954	2,8	15,4	4,6
Professions intermédiaires	3 272	4 060	9,3	23,5	4,9
Employés	2 250	6 289	16,1	24,3	6,6
Ouvriers	4 710	1 232	11,3	17,5	3,9
Retraités	7 064	9 641	0,0	0,2	71,6
Autres personnes sans activité professionnelle	4 389	5 872	60,1	14,9	6,9

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	32 862	100,0	32 882	100,0	32 679	100,0	65 450	63 981	61 826
Ménages d'une personne	14 587	44,4	15 116	46,0	15 752	48,2	14 587	15 116	15 752
Hommes seuls	5 958	18,1	6 423	19,5	6 602	20,2	5 958	6 423	6 602
Femmes seules	8 628	26,3	8 693	26,4	9 150	28,0	8 628	8 693	9 150
Autres ménages sans famille	674	2,1	675	2,1	655	2,0	1 580	1 560	1 531
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	17 601	53,6	17 091	52,0	16 271	49,8	49 284	47 305	44 543
Un couple sans enfant	8 275	25,2	8 109	24,7	7 859	24,0	16 841	16 411	15 977
Un couple avec enfant(s)	6 284	19,1	5 771	17,6	5 075	15,5	24 374	22 435	19 735
Une famille monoparentale	3 042	9,3	3 211	9,8	3 337	10,2	8 068	8 458	8 830

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2019



FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	32 679	100,0	61 826	100,0
Agriculteurs exploitants	40	0,1	97	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	933	2,9	2 399	3,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 591	11,0	7 900	12,8
Professions intermédiaires	5 050	15,5	10 111	16,4
Employés	5 554	17,0	11 500	18,6
Ouvriers	4 277	13,1	9 918	16,0
Retraités	10 041	30,7	14 827	24,0
Autres personnes sans activité professionnelle	3 193	9,8	5 075	8,2

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	17 718	100,0	17 158	100,0	16 366	100,0
Couples avec enfant(s)	6 296	35,5	5 771	33,6	5 094	31,1
Familles monoparentales	3 100	17,5	3 243	18,9	3 391	20,7
Hommes seuls avec enfant(s)	391	2,2	485	2,8	584	3,6
Femmes seules avec enfant(s)	2 708	15,3	2 758	16,1	2 807	17,2
Couples sans enfant	8 322	47,0	8 143	47,5	7 881	48,2

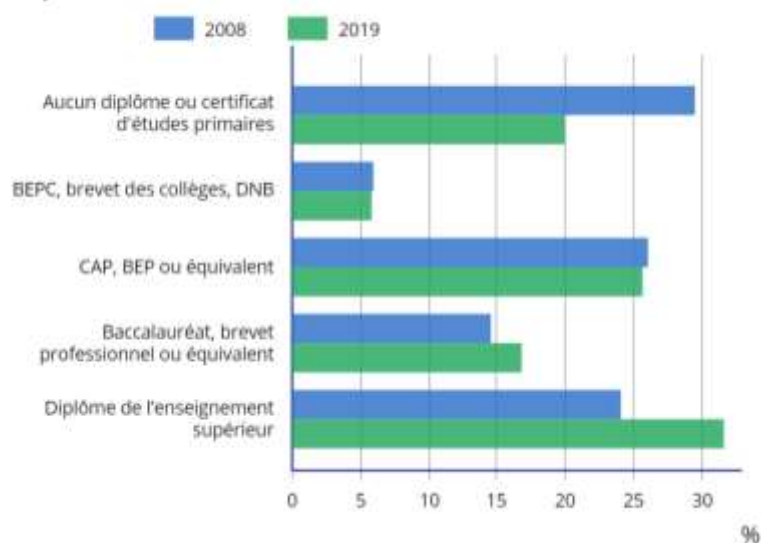
FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	2 637	1 873	71,0	71,3	70,7
6 à 10 ans	3 197	3 105	97,1	97,7	96,5
11 à 14 ans	2 532	2 475	97,8	98,7	96,8
15 à 17 ans	2 177	2 086	95,8	95,4	96,1
18 à 24 ans	6 499	3 177	48,9	50,1	47,5
25 à 29 ans	4 051	367	9,0	9,8	8,1
30 ans ou plus	42 226	512	1,2	1,2	1,2

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	48 813	22 311	26 502
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	20,0	16,8	22,6
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,8	4,2	7,2
CAP, BEP ou équivalent	25,7	29,7	22,4
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,8	16,5	17,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	11,3	11,3	11,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	9,7	8,9	10,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	10,7	12,5	9,1

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



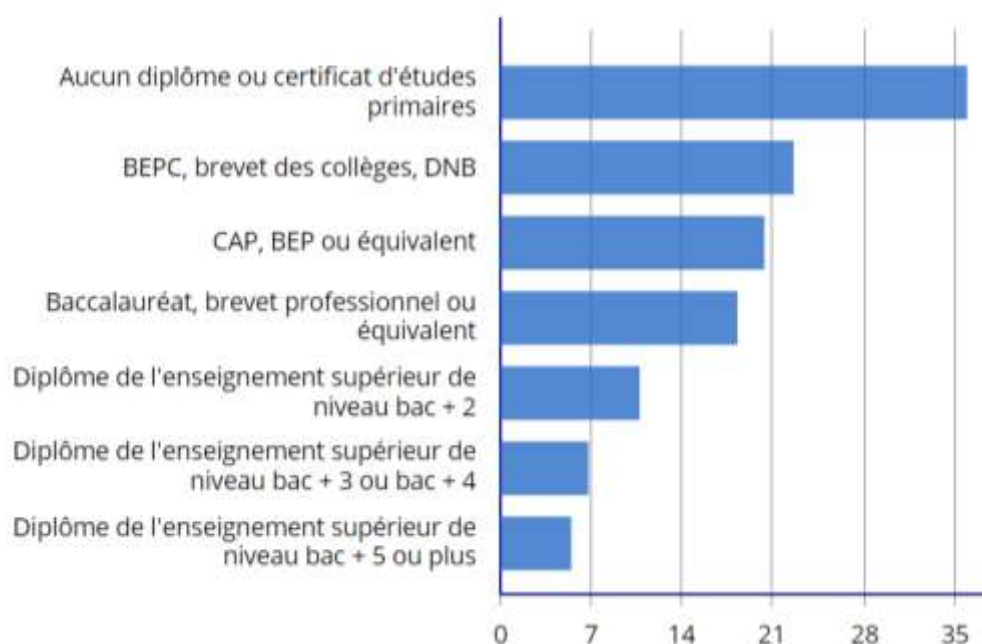
EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	40 066	28 245	70,5	23 667	59,1
15 à 24 ans	8 676	3 834	44,2	2 780	32,0
25 à 54 ans	23 013	19 760	85,9	16 747	72,8
55 à 64 ans	8 377	4 651	55,5	4 139	49,4
Hommes	19 533	14 129	72,3	11 830	60,6
15 à 24 ans	4 496	2 072	46,1	1 515	33,7
25 à 54 ans	11 277	9 971	88,4	8 468	75,1
55 à 64 ans	3 760	2 085	55,5	1 848	49,2
Femmes	20 533	14 116	68,7	11 836	57,6
15 à 24 ans	4 180	1 762	42,1	1 265	30,3
25 à 54 ans	11 736	9 789	83,4	8 280	70,6
55 à 64 ans	4 617	2 565	55,6	2 291	49,6

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	4 094	4 921	4 578
Taux de chômage en %	13,4	16,4	16,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	23,1	29,6	27,5
Taux de chômage des 25 à 54 ans	12,5	15,1	15,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,1	9,6	11,0

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2019



EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	40 142	100,0	38 789	100,0	38 394	100,0
Salariés	37 290	92,9	35 723	92,1	35 350	92,1
<i>dont femmes</i>	19 459	48,5	18 615	48,0	18 339	47,8
<i>dont temps partiel</i>	6 516	16,2	5 833	15,0	5 679	14,8
Non-salariés	2 852	7,1	3 066	7,9	3 044	7,9
<i>dont femmes</i>	989	2,5	1 153	3,0	1 163	3,0
<i>dont temps partiel</i>	277	0,7	430	1,1	434	1,1

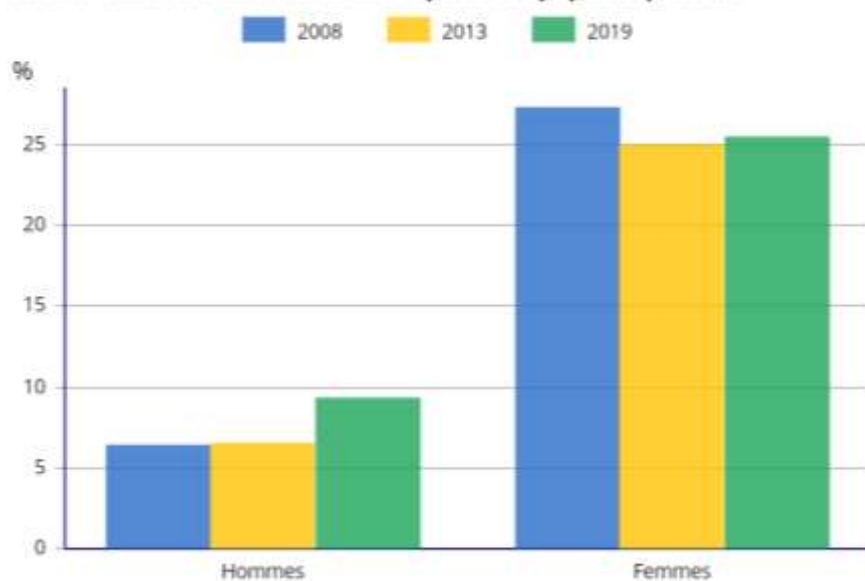
ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	11 984	100	12 022	100
Salariés	10 726	89,5	11 132	92,6
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	8 707	72,7	9 101	75,7
Contrats à durée déterminée	1 126	9,4	1 466	12,2
Intérim	359	3,0	92	0,8
Emplois aidés	78	0,7	166	1,4
Apprentissage - Stage	457	3,8	307	2,6
Non-Salariés	1 258	10,5	891	7,4
Indépendants	635	5,3	575	4,8
Employeurs	613	5,1	289	2,4
Aides familiaux	11	0,1	26	0,2

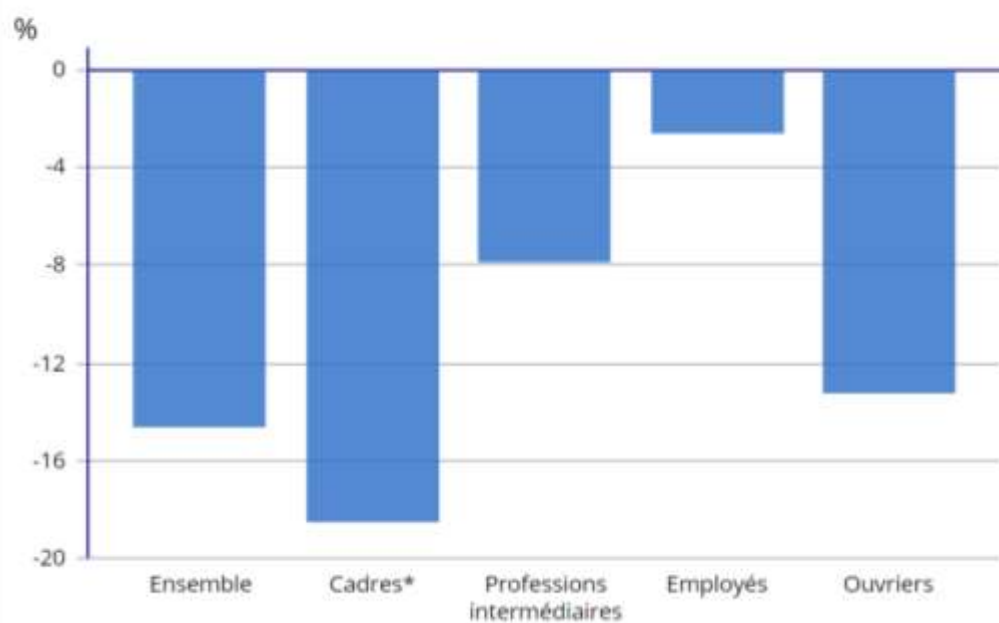
ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2019

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	10 629	9,0	11 003	25,2
15 à 24 ans	1 470	20,4	1 248	30,0
25 à 54 ans	7 592	6,9	7 667	24,1
55 à 64 ans	1 567	8,1	2 088	26,6

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



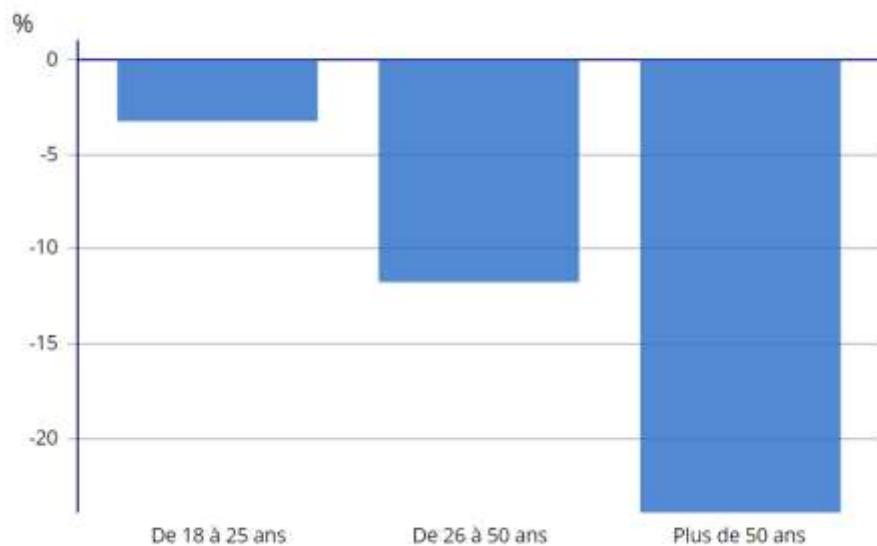
SAL G3 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020



SAL T1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2020

	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	10,5	10,3	10,7
De 26 à 50 ans	14,2	13,1	14,9
Plus de 50 ans	17,2	14,6	19,2

SAL G4 - Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2020



4.2. DONNEES SUR LES VIOLENCES

4.2. a – Données locales

Source – association Le Relais - données statistiques commissariat 2022

Statistiques – IS Commissariat 2022

NOUVEAUX DOSSIERS

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
USAGERS	Usagers Bénéficiaires	38	28	34	30	36	25	0	0	52	25	16	14	298	434
	Femmes	30	18	22	21	28	19	0	0	33	20	13	8	212	300
	Hommes	7	7	8	4	7	5	0	0	12	1	3	4	58	91
	Mineurs	1	3	4	5	1	1	0	0	7	4	0	2	28	43

Proches directement concernés	22	13	19	14	14	12	0	0	15	11	4	6	130	197
-------------------------------	----	----	----	----	----	----	---	---	----	----	---	---	-----	-----

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
SECTEURS GEOGRAPHIQUES	Bourges	21	20	29	22	25	19	0	0	30	19	9	6	200	282
	Saint-Doulchard	5	2	1	3	3	2	0	0	7	1	3	2	29	45
	Saint-Germain-du-Puy	2	2	1	2	3	1	0	0	0	2	0	2	15	25
	Trouy	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	4	8
	La Chapelle Saint-Ursin	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	3	2
	Le Subdray	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	Vierzon	0	1	0	0	3	0	0	0	0	1	0	2	7	11
	Autres	8	3	2	2	0	2	0	0	14	1	4	2	38	61

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
SAISINE	POLICE NATIONALE	13	9	13	12	13	10	0	0	18	16	7	6	117	171
	EXTERNE	25	19	21	18	23	15	0	0	34	9	9	8	181	263
	Orientation sociale	3	4	5	3	4	4	0	0	5	1	1	4	34	27
	Justice (PVRJ, CI, Parquet, avocats...)	3	1	1	1	2	3	0	0	7	3	1	1	23	39
	Associations	0	0	1	1	2	0	0	0	3	0	3	1	11	14
	Contact direct	14	11	12	11	13	3	0	0	17	1	2	1	85	164
Autres	5	3	2	2	2	5	0	0	2	4	2	1	28	19	

Statistiques – IS Commissariat 2022

NOUVEAUX DOSSIERS

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
PROCEDURES	Victimes	22	14	16	26	26	16	0	0	52	25	16	14	227	263
	Mis en cause	2	1	2	0	1	0	0	0	5	0	0	0	11	21
	Hors champ pénal	14	13	16	4	9	9	0	0	0	0	0	0	65	146

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
PROBLEMATIQUES EVALUEES	Violences physiques	8	11	7	5	12	6	0	0	19	14	10	8	100	113
	<i>au sein du couple</i>	7	7	5	2	6	3	0	0	13	11	8	4	66	90
	<i>au sein de la famille</i>	0	2	0	2	1	2	0	0	4	1	0	3	15	7
	<i>autres</i>	1	2	2	1	3	1	0	0	2	2	2	1	17	16
	Violences psychologiques	6	2	3	4	3	3	0	0	18	14	11	8	72	40
	<i>au sein du couple</i>	5	2	2	0	2	3	0	0	11	11	10	4	50	36
	<i>au sein de la famille</i>	0	0	1	0	1	0	0	0	4	1	0	2	9	2
	<i>autres</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	3	2	1	2	9	2
	Violences sexuelles / viols	1	2	5	5	2	2	0	0	5	3	1	3	29	48
	<i>au sein du couple</i>	0	1	1	4	1	1	0	0	2	0	0	0	10	17
	<i>au sein de la famille</i>	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	2	6	22
	<i>autres</i>	1	1	3	0	0	0	0	0	1	3	1	1	11	9
	Conflits	5	2	5	5	5	3	0	0	1	0	5	2	33	66
	<i>au sein du couple</i>	2	1	4	2	2	1	0	0	0	0	5	2	19	47
	<i>au sein de la famille</i>	3	0	0	1	3	2	0	0	0	0	0	0	9	7
<i>autres</i>	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	12	
Harcèlement	5	1	3	5	7	2	0	0	4	1	2	2	32	34	
Difficultés éduc. / Autorité p.	4	2	1	1	1	0	0	0	1	2	1	1	14	7	
Conduites à risque*	2	2	1	1	0	1	0	0	0	0	1	1	9	25	
Autres**	7	6	9	3	2	6	0	0	7	5	0	0	45	96	

* Dépression, addiction, TS, troubles psy... etc.

** Atteintes aux biens, abus de confiances... etc.

NOUVEAUX DOSSIERS

Suivis inclus (statistiques ANISCG)

Sur 2022, l'Intervenante Sociale du Commissariat (ISC) a donc reçu **298** personnes, dont l'entourage impacté représente **130** personnes.

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
CONTACTS	Entretiens avec les usagers	93	90	110	105	90	79	0	0	116	49	47	34	813	872
	Entretiens avec les partenaires	38	61	54	69	46	38	0	0	71	70	38	21	506	485

Statistiques – IS Commissariat 2022

SUIVI

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
USAGERS	Usagers Bénéficiaires	14	14	12	9	10	12	0	0	4	18	17	12	122	144
	Femmes	11	12	8	6	7	9			2	11	10	7	83	101
	Hommes	1	1	1	2	2	3			1	3	4	4	22	35
	Mineurs	2	1	3	1	1	0			1	4	3	1	17	8

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
SECTEURS GEOGRAPHIQUES	Bourges	7	8	7	5	8	10			3	10	12	7	77	101
	Saint-Germain-du-Puy	0	1	1	2	1	0			1	0	2	0	8	6
	Trouy	2	1	1	0	0	0			0	0	0	0	4	0
	La Chapelle-Saint-Ursin	1	0	1	0	0	0			0	1	0	1	4	2
	Le Subdray	0	0	0	1	0	0			0	0	0	0	1	0
	Saint-Doulchard	2	1	1	1	0	0			0	2	0	2	9	17
	Autres	2	3	1	0	1	2			0	5	3	2	19	17

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
PROCEDURES	Victimes	9	12	7	5	7	8			4	18	16	11	97	103
	Mis en cause	0	0	1	0	1	1			0	0	1	1	5	7
	Hors champ pénal	5	2	4	4	2	3			0	0	0	0	20	29

Statistiques – IS Commissariat 2022

NOUVEAUX DOSSIERS

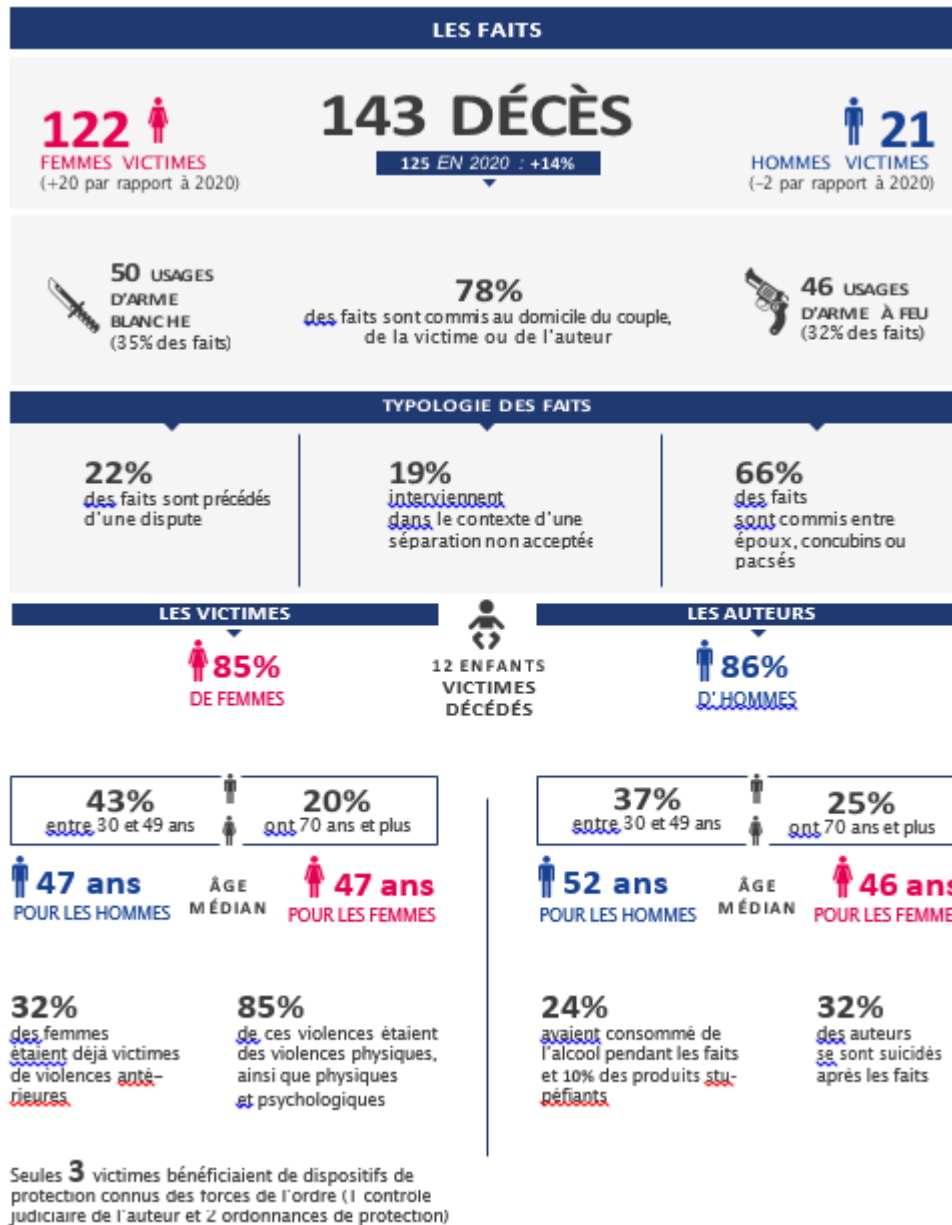
		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
PROBLEMATIQUES EVALUEES	Violences physiques	3	5	3	4	6	2	0	0	4	11	13	8	59	57
	<i>au sein du couple</i>	2	3	2	2	5	2			1	8	8	6	39	47
	<i>au sein de la famille</i>	1	1	1	1	1	0			3	1	1	0	10	3
	<i>autres</i>	0	1	0	1	0	0			0	2	4	2	10	7
	Violences psychologiques	3	2	2	1	1	3	0	0	0	7	9	13	41	16
	<i>au sein du couple</i>	2	1	2	1	0	2			0	6	4	9	27	13
	<i>au sein de la famille</i>	0	1	0	0	1	0			0	1	2	3	8	3
	<i>autres</i>	1	0	0	0	0	1			0	0	3	1	6	0
	Violences sexuelles / viols	1	2	3	0	2	1	0	0	0	3	2	1	15	17
	<i>au sein du couple</i>	1	0	0	0	1	1			0	0	0	0	3	7
	<i>au sein de la famille</i>	0	1	2	0	0	0			0	1	1	0	5	6
	<i>autres</i>	0	1	1	0	1	0			0	2	1	1	7	4
	Conflits	2	2	1	3	1	4	0	0	0	3	4	9	29	15
	<i>au sein du couple</i>	2	0	0	3	1	1			0	0	1	5	13	8
<i>au sein de la famille</i>	0	0	1	0	0	2			0	1	1	4	9	3	
<i>autres</i>	0	2	0	0	0	1			0	2	2	0	7	4	
Harcèlement	1	1	0	0	0	1			0	3	2	4	12	9	
Difficultés éduc. / Autorité p.	0	0	0	1	0	0			0	0	0	1	2	3	
Conduites à risque*	0	0	0	0	0	0			0	1	0	0	1	3	
Autres**	4	2	3	0	0	1	0	0	0	1	0	0	11	24	

* Dépression, addiction, TS, troubles psy... etc. ** Atteintes aux biens, abus de confiances... etc.

		JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	2022	2021
CONTACTS	Entretiens avec les usagers	28	27	56	38	19	21	0	0	11	42	52	52	348	296
	Entretiens avec les partenaires	12	14	13	22	9	8	0	0	4	34	22	22	183	181

4.2. b - Données nationales

Chiffres clés - Données Ministère de l'Intérieur 2021



En 2021, 143 morts violentes au sein du couple ont été recensées par les services de police et unités de gendarmerie, contre 125 l'année précédente (18 victimes en plus, soit +14 %).

L'année 2021 marque ainsi un recul par rapport à la nette baisse des homicides conjugaux observée en 2020. Les 143 homicides conjugaux recensés en 2021 correspondent davantage au niveau du nombre de mort violentes au sein du couple observé avant l'épidémie de COVID-19.

Ces faits représentent 19 % (18 % en 2020) de l'ensemble des homicides non crapuleux et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner enregistrés en France en 2021 (756 cas recensés).

En moyenne, un décès est enregistré tous les deux jours $\frac{1}{2}$ (contre un tous les trois jours en 2020).

251 tentatives d'homicides au sein du couple ont par ailleurs été recensées sur un total de 3 354 tentatives d'homicides. Dans un contexte de reprise du nombre des tentatives d'homicide volontaire en général (+ 4 % entre 2020 et 2021), les tentatives au sein du couple augmentent de + 5 % (soit + 13 victimes).

70 départements et collectivités d'outre-mer sur 107 (58 %) enregistrent au moins un décès. Les départements du Nord et de la Gironde (6 faits chacun), puis de la Somme et des Bouches-du-Rhône (5 faits chacun) enregistrent le plus de faits.

Comme les années précédentes, les femmes sont les principales victimes : 122 victimes en 2021 contre 102 en 2020 (+ 20 %). En 2021, le nombre d'hommes victimes est de 21 contre 23 en 2020 (-9 %). Les femmes représentent 85 % du total des victimes. Depuis 2006, cette part est stable.

Le profil type de l'auteur n'a pas changé. Il est majoritairement masculin, le plus souvent, en couple, de nationalité française, âgée de 30 à 49 ans ou de 70 ans et plus, et n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle.

La dispute et le refus de la séparation demeurent les principaux mobiles du passage à l'acte.

Les faits sont en majorité commis au domicile du couple, de la victime ou de l'auteur, sans préméditation, principalement avec une arme à feu ou une arme blanche.

Le profil type de la victime est très majoritairement féminin, le plus souvent de nationalité française, âgée de 30 à 49 ans ou de 70 ans et plus, et n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle.

25 % des auteurs et 20 % des victimes sont **âgés de 70 ans et plus** au moment des faits. 13 % des auteurs et 10 % des victimes ont 80 ans et plus. La maladie ou la vieillesse de la victime constitue la cause principale du passage à l'acte de ces personnes âgées.

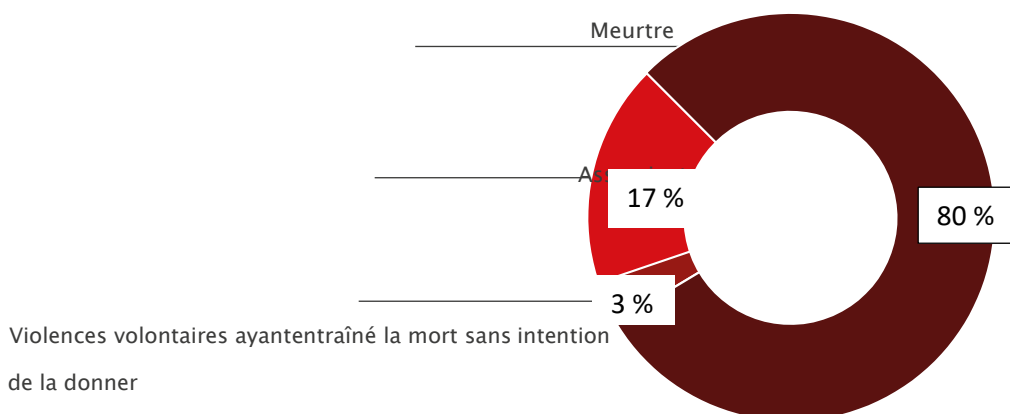
Dans **33 %** des cas, la présence d'au moins une **substance susceptible d'altérer le discernement de l'auteur** et/ou de la victime (alcool, stupéfiants, médicaments psychotropes) est constatée au moment des faits.

32 % des femmes victimes avaient déjà subi des violences antérieures. **64 %** de celles-ci avaient signalé ces violences antérieures aux forces de sécurité intérieure et parmi elles **84 %** avaient déposé une plainte antérieure. Seul un auteur était sous contrôle judiciaire et deux victimes faisaient l'objet d'une ordonnance de protection.

La qualification pénale retenue : principalement des meurtres

En 2021, **115** faits ont reçu la qualification de meurtre (soit **80 %** de l'ensemble des faits), **24** la qualification d'assassinat (**17 %**), et **4** la qualification de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner (**3 %**).

Qualification juridique des faits



Le moment de la commission des faits

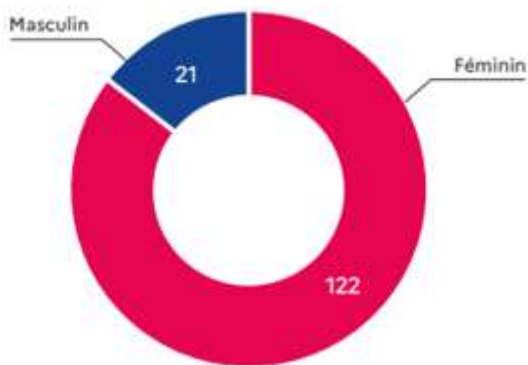
Jour de la semaine	Nombre de faits
Lundi	17
Mardi	23
Mercredi	12
Jeudi	22
Vendredi	21
Samedi	17
Dimanche	30
Indéterminé	1
Total général	143

Profil des auteurs et des violences

Le sexe :

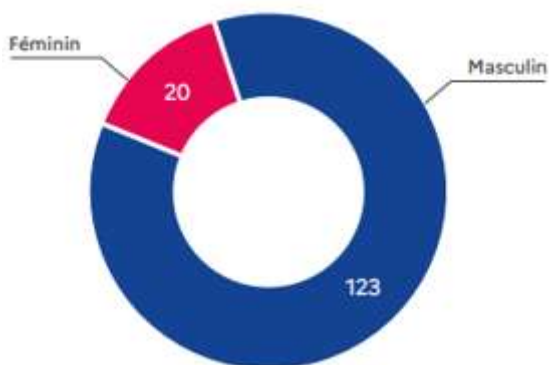
Principalement des victimes féminines et des auteurs masculins

Sexe de la victime



En 2021, 85 % des victimes étaient des femmes, alors que cette proportion était de 82 % en 2020.

Sexe de l'auteur



En 2021, 86 % des auteurs étaient des hommes, alors que cette proportion était de 82 % en 2020.

L'âge :

Des victimes et des auteurs principalement âgés entre 30 et 49 ans ou d'au moins 70 ans.

Globalement, les personnes les plus exposées aux morts violentes au sein du couple sont celles âgées de 30 à 49 ans et celles de 70 ans et plus (que ce soit en tant qu'auteurs ou victimes des faits).

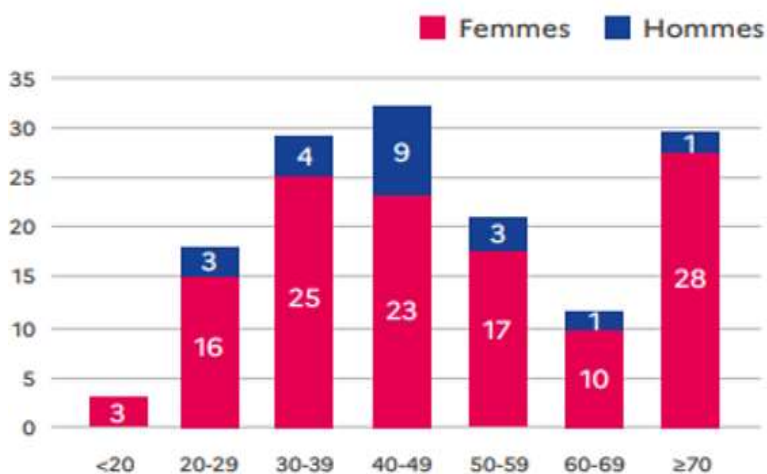
Les victimes

En 2021, les personnes âgées de 30 à 49 ans représentent 43 % des victimes (contre 40 % en 2020) tandis que les 70 ans et plus représentent 20 % d'entre elles.

Les victimes de sexe féminin ont majoritairement 70 ans et plus (28 faits), puis entre 30/39 ans (25 faits) et 40/49 (23 faits). Leur âge médian est de 47 ans. Lorsque ces victimes sont âgées de 70 ans et plus, 86 % d'entre elles ont été tuées en raison de leur maladie, vieillesse et/ou de celle de l'auteur (24 femmes sur 28).

Les victimes masculines se situent principalement dans la tranche d'âge des 40/49 ans.

Victimes par tranche d'âge





Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publie aujourd'hui un panorama inédit des violences en France métropolitaine, mesurées à partir de l'enquête Genèse qu'il a conduite en 2021.

Cet ouvrage décrit trois familles de violences : les violences subies dans l'enfance, les violences commises au sein du couple (« par partenaire ») et les violences commises par non-partenaire. Pour chacune d'elles, le nombre et la proportion de femmes et d'hommes victimes de ces violences au cours de la vie ou sur des périodes plus récentes sont mesurés. En outre, le vécu des victimes sur vie entière est systématiquement exploré selon une approche genrée afin de caractériser finement les violences subies (psychologiques, physiques ou sexuelles) et de décrire la fréquence, la durée des faits et le lien entre l'auteur et la victime. Les principales caractéristiques socio-démographiques des victimes sont également fournies.

Cinq ans après l'onde de choc produite par l'affaire Harvey Weinstein en octobre 2017 et la vague #MeToo qui a suivi, dans un contexte de libération de la parole et de mobilisation accrue des pouvoirs publics (grandes causes nationales autour des violences faites aux femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Grenelle des violences conjugales, ...), cette publication offre une vue d'ensemble sur les violences en France métropolitaine et ouvre la voie à de multiples travaux plus approfondis.

Les principaux enseignements de ces premières analyses révèlent qu'en 2021 les femmes restent plus touchées que les hommes par les violences, en particulier par les violences sexuelles. De fait, à l'exception des violences physiques commises par les parents dans l'enfance et des violences physiques par non-partenaire, les parts de femmes victimes des différentes violences étudiées - que ce soit au cours de la vie ou sur une période plus récente - restent bien supérieures à celles des hommes. La comparaison du vécu

des victimes fait également apparaître très nettement des différences de caractéristiques entre les violences subies par les femmes et celles subies par les hommes.

Ainsi, les femmes victimes sont davantage concernées par des faits de violences psychologiques, sexuelles ou physiques commis dans la sphère intrafamiliale, en particulier conjugale, ce qui se traduit par une surexposition des femmes victimes à des faits répétés et sur des durées plus longues que les hommes victimes.

Dans le cas des violences par partenaire, les femmes victimes rapportent en outre plus fréquemment les types de violences potentiellement les plus graves. Quels que soient la nature des violences et le sexe de la victime, des hommes sont très majoritairement à l'origine des violences. Enfin, un éclairage spécifique sur les comportements à caractère sexiste ou sexuel au travail met en avant de premiers constats, avec là encore, une plus forte exposition des femmes à ce type de violences, et notamment des femmes en début de carrière.

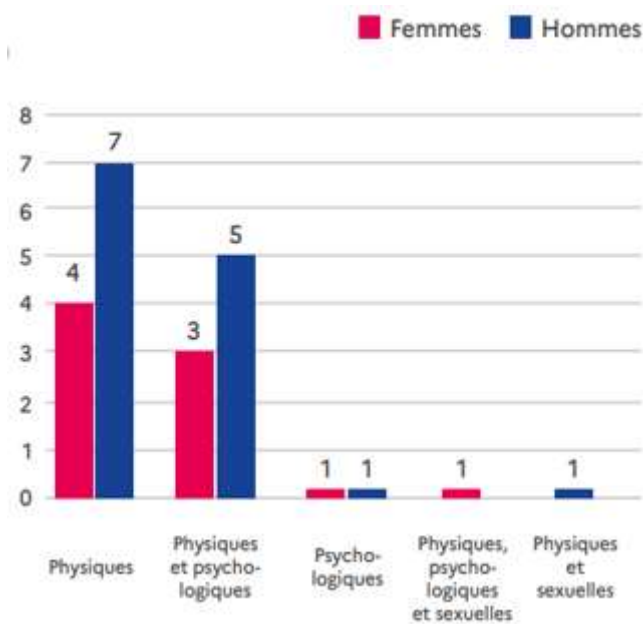
En 2021, plus d'1 femme sur 5 et près d'1 homme sur 6, âgés de 18 à 74 ans, ont déclaré avoir subi une violence intrafamiliale avant l'âge de 15 ans (psychologique, physique ou sexuelle). Les femmes sont surexposées à ces violences commises au sein de la sphère familiale et en particulier aux violences sexuelles (6 % contre 2 % pour les hommes).

Plus d'1 femme sur 4 et 1 homme sur 5 déclarent avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques au sein du couple (« par partenaire »). Les violences physiques ou sexuelles par partenaire sont plus rares mais les écarts entre hommes et femmes plus importants : en 2021, 1 femme sur 6 déclare en avoir été victime au moins une fois depuis l'âge de 15 ans contre 1 homme sur 18.

20 % des hommes et 15 % des femmes âgées de 18 à 74 ans déclarent avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences physiques commises par une personne hors partenaire actuel ou ex-partenaire (« non-partenaire »). Les violences sexuelles par non-partenaire sont beaucoup plus rares pour les hommes (3 %) que pour les femmes (17 %).

Plus d'une personne sur quatre dit avoir été confrontée au cours de sa vie professionnelle à au moins l'une des dix situations ou comportements indésirables à connotation sexiste ou sexuelle mesurés dans l'enquête. Ces situations concernent 3 fois plus de femmes que d'hommes.

Natures des violences antérieures subies par les auteurs



Les antécédents judiciaires :

des auteurs déjà connus dans ¼ des cas pour violences volontaires

Ont été recensés les seuls antécédents judiciaires constitués par des faits de violences volontaires (conjugales ou autres types de violences) commis antérieurement par les victimes et les auteurs, et signalés aux forces de l'ordre.

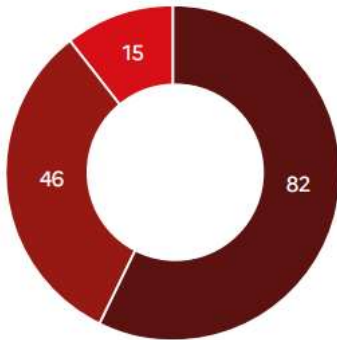
Dans 14 % des cas, la victime était connue des services de police et de gendarmerie pour des faits de violences antérieurs (20 victimes), dont 60 % pour violences conjugales commises sur la personne de l'auteur ou d'un ex-partenaire (12 victimes : 9 femmes et 3 hommes).

Parmi les 9 victimes féminines connues pour avoir commis antérieurement des violences conjugales, 6 avaient elles-mêmes déposé plainte et/ou effectué une main courante ou un procès-verbal de renseignement judiciaire dans un commissariat ou une unité de gendarmerie.

Dans 25 % des cas, l'auteur était connu des services de police et de gendarmerie pour avoir commis antérieurement des violences (36 auteurs), dont 75 % pour des faits de violences conjugales commis sur la victime et/ou sur un ex-partenaire (27 auteurs).

Enfin, 20 auteurs étaient visés par une interdiction d’approcher leur victime. Deux des victimes bénéficiaient d’une ordonnance de protection et un des auteurs était placé sous contrôle judiciaire.

Le suicide de l’auteur



■ Non ■ Oui ■ Tentative de suicide

Une part importante des auteurs d’une mort violente au sein du couple (43 %) se suicide ou tente de le faire à l’issue de la commission des faits. Le nombre de suicides et de tentative est stable chaque année.

63 % des suicides et 20 % des tentatives ont été recensés chez les 60 ans et plus

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Suicide de l’auteur	49	46	43	48	36	46
Tentative de suicide de l’auteur	10	16	17	21	16	15

Effectifs non pondérés de victimes par sexe selon le type de violences

	Hommes Eff.	Femmes Eff.	Ensemble Eff.
Violences dans l'enfance avant l'âge de 15 ans			
Climat de violence entre les parents	319	1 554	1 873
Humiliations entre les parents	168	1 032	1 200
Violences physiques entre les parents	258	1 133	1 391
Violences psychologiques	218	1 470	1 688
Humiliations répétées des parents ou harcèlement intrafamilial	124	947	1 071
dont à la fois harcèlement intrafamilial et hors intrafamilial	13	92	105
Harcèlement hors intrafamilial	111	661	772
Violences physiques exercées par les parents	386	1 352	1 738
Violences sexuelles	166	1 642	1 808
Violences sexuelles intrafamiliales	92	1 025	1 117
dont à la fois violences sexuelles intrafamiliales et hors intrafamiliales	53	398	451
Violences sexuelles hors intrafamilial	74	617	691
Violences commises par partenaire			
Victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans			
Violences psychologiques	618	3 227	3 845
Contrôle ou emprise	499	2 351	2 850
Harcèlement moral ou dénigrement	337	2 587	2 924
Intimidations ou menaces	305	2 333	2 638
Violences physiques ou sexuelles	250	2 400	2 650
Violences physiques exclusivement	187	751	938
Violences sexuelles exclusivement	26	484	510
Violences physiques et sexuelles	37	1 165	1 202
Victimes au moins une fois au cours des 5 dernières années			
Violences psychologiques	341	1 385	1 726
Violences physiques ou sexuelles	129	796	925
Victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois			
Violences psychologiques	153	606	759
Violences physiques ou sexuelles	55	264	319
Violences commises par non-partenaire depuis l'âge de 15 ans			
Victimes au moins une fois depuis l'âge de 15 ans			
Violences physiques	727	1 837	2 564
dont violences exclusivement physiques	613	705	1 318
Violences sexuelles	157	2 370	2 527
dont violences exclusivement sexuelles	43	1 238	1 281
Violences physiques et sexuelles	114	1 132	1 246
Victimes au moins une fois au cours des 5 dernières années			
Violences physiques	197	338	535
dont violences exclusivement physiques	183	196	379
Violences sexuelles	34	466	500
dont violences exclusivement sexuelles	20	324	344
Violences physiques et sexuelles	14	142	156
Victimes au moins une fois au cours des 12 derniers mois			
Violences physiques	80	111	191
dont violences exclusivement physiques	79	80	159
Violences sexuelles	7	121	128
dont violences exclusivement sexuelles	6	90	96
Violences physiques et sexuelles	1	31	32

Lecture : dans l'enquête, 92 hommes de 18 à 74 ans ont déclaré être victimes de violences sexuelles intrafamiliales dans l'enfance, avant l'âge de 15 ans. Parmi eux, 53 hommes ont subi à la fois des violences sexuelles au sein de la famille et en dehors de la famille.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat, enquête Genèse, 2021.